

## Rapport financier 2020

L'article L4312-8 du code général des collectivités prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.

Une **analyse détaillée de la situation financière** de la Région vous est présentée en première partie. Elle permet de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les finances régionales.

- La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a surgi au printemps 2020 a conduit la Région à prendre des mesures d'urgence pour l'économie et l'emploi, afin de soutenir les secteurs les plus lourdement touchés par la crise. Un premier bilan provisoire établit le montant des dépenses liées aux mesures et dispositifs nouveaux mis en place pour soutenir les acteurs économiques et associatifs du territoire à 167M€ en ce qui concerne les dossiers affectés et à 107M€ sur le plan des réalisations au compte administratif 2020.
- L'année 2020 est également marquée par le transfert aux branches professionnelles de l'essentiel de la compétence apprentissage antérieurement dévolue aux Régions.
- L'impact de la crise sur les recettes est évalué à -40M€ en 2020. Afin de sécuriser les finances des régions, une nouvelle fraction de TVA s'est substituée à la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises à compter de 2021.
- L'encours de dette atteint 1,4 milliards d'euros ;
- L'épargne nette s'élève à 200M€ et la capacité de désendettement à 5,4 ans.

La deuxième partie du rapport financier 2020 est dédiée à la présentation des résultats comptables et à l'**approbation des comptes** de l'année écoulée. Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2020, un résultat cumulé de 108,65M€ représentant 25 jours de dépenses réelles. Les résultats du compte administratif présentent une différence avec ceux du compte de gestion établi par le payeur régional. Le compte de gestion intègre en effet, à la différence du compte administratif, les résultats issus de la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH) et de la fermeture du lycée Jean Moulin de Plouhinec. Les écritures comptables réalisées par le comptable public n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable. C'est pourquoi un écart de 326 518,91 € est constaté entre le résultat du compte administratif et celui du compte de gestion établi par la Payeuse. Cet écart sera régularisé au budget supplémentaire 2021.

Une **analyse du bilan comptable** est également intégrée à ce rapport en troisième partie. Cette présentation pédagogique permet de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.

Les quatrième et cinquième parties du rapport financier présentent le bilan de **gestion pluriannuelle** au 31 décembre 2020 et le compte rendu des **opérations d'emprunts et de gestion de la dette** de l'exercice 2020. Ces bilans vous sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.

**En conclusion, je vous demande de bien vouloir :**

- > **ARRETER le compte de gestion établi par Madame la Payeuse régionale ;**
- > **ADOPTER le compte administratif et constater la différence de résultat entre le compte administratif et le compte de gestion établit par Madame la Payeuse régionale ;**
- > **RECONNAITRE l'exactitude des restes à réaliser<sup>1</sup> tels que décrits dans la partie I-2 du cadre budgétaire et comptable ;**
- > **ARRETER le résultat (section de fonctionnement) à 94 625 780,96 € et le solde d'exécution de la section d'investissement à 14 020 879,96 € ;**
- > **ME DONNER ACTE de la présentation du bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2020 ;**
- > **ME DONNER ACTE de la présentation du compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette en 2020.**

Le Président,



Loïc Chesnais-Girard

---

<sup>1</sup>Conformément à la M71 et compte tenu de la gestion en AP/AE/CP, les restes à réaliser sont limités à la provision pour gestion de dette et de trésorerie.

# RAPPORT FINANCIER 2020





# Sommaire

	Pages
Introduction	5
Partie I : Evolution de la situation financière entre 2015 et 2020	7 à 31
Partie II : Constitution des résultats de l'exercice 2020 et bilan comptable	33 à 36
Partie III : Analyse synthétique du bilan comptable	37 à 39
Partie IV : Bilan de la gestion pluriannuelle au 31 décembre 2020	41 à 43
Partie V : Compte rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2020	45 à 52



# Introduction générale

L'article L4312-8 du code général des collectivités prévoit la présentation annuelle du compte administratif au Conseil régional. Celui-ci est débattu et soumis au vote, sous la présidence de l'un de ses membres, après que **l'assemblée arrête le compte de gestion de l'exercice clos. C'est l'occasion pour la Région de rendre compte plus largement de sa situation financière.**

Une analyse détaillée de la situation financière de la Région vous est présentée en première partie. Elle **permet de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur les finances régionales.**

- La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a surgi au printemps 2020 a conduit la Région à prendre des **mesures d'urgence pour l'économie et l'emploi, afin de soutenir les secteurs les plus lourdement touchés par la crise.** Un premier bilan provisoire établit le montant des dépenses liées aux mesures et dispositifs nouveaux mis en place pour soutenir les acteurs **économiques et associatifs du territoire à 167M€ en ce qui concerne les dossiers affectés et à 107M€ sur le plan des réalisations au compte administratif 2020.**
- **L'année 2020 est également marquée** par le transfert aux branches professionnelles **de l'essentiel** de la compétence apprentissage antérieurement dévolue aux Régions.
- **L'impact de la crise sur les recettes est évalué à -40M€ en 2020. Afin de sécuriser les finances** des régions, une nouvelle fraction de TVA s'est substituée à la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises à compter de 2021.
- **L'encours de dette atteint 1,4 milliards d'euros ;**
- **L'épargne nette s'élève à 200M€ et la capacité de désendettement à 5,4 ans.**

La deuxième partie du rapport financier 2020 est dédiée à la présentation des résultats comptables et à l'approbation des comptes de **l'année écoulée.** Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de **l'exercice 2020**, un résultat cumulé de 108,65M€ **représentant 25 jours** de dépenses réelles. Les résultats du compte administratif présentent une différence avec ceux du compte de gestion établi par le payeur régional. Le compte de gestion intègre en effet, à la différence du compte administratif, les résultats issus de la dissolution du **Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH)** et de la fermeture du lycée Jean Moulin de Plouhinec. **Les écritures comptables réalisées par le comptable public n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable. C'est pourquoi** un écart de 326 518,91 € est constaté entre le résultat du compte administratif et celui du compte de gestion établi par la Payeuse. Cet écart sera régularisé au budget supplémentaire 2021.

Une analyse du bilan comptable est également intégrée à ce rapport en troisième partie. Cette présentation **pédagogique permet de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.**

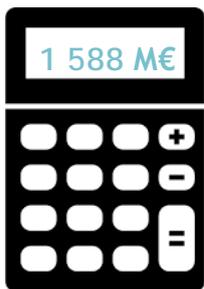
Les quatrième et cinquième parties du rapport financier présentent le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2020 et le compte rendu des **opérations d'emprunts et de gestion de la dette de l'exercice 2020.** Ces bilans vous sont présentés conformément à la réglementation et aux délégations que vous m'avez accordées.



# **PARTIE 1**

# ÉVOLUTION DE LA **SITUATION** **FINANCIÈRE** ENTRE 2015 ET 2020

Le montant des dépenses réalisées en 2020



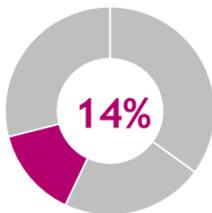
Formation



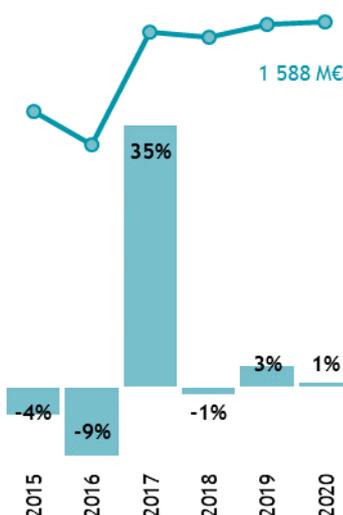
Mobilité



Economie



Evolution des dépenses



## Synthèse du compte administratif 2020

Article L4313-1 du code général des collectivités

### Les finances régionales à l'épreuve d'une crise inédite

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a surgi au printemps 2020 a conduit la Région à prendre des mesures d'urgence pour l'économie et l'emploi, afin de soutenir les secteurs les plus lourdement touchés par la crise économique induite par les restrictions sanitaires imposées par la lutte contre la propagation du virus. Un premier bilan provisoire établit le montant des dépenses liées aux mesures et dispositifs nouveaux mis en place pour soutenir les acteurs économiques et associatifs du territoire à 167M€ en ce qui concerne les dossiers affectés et à 107M€ sur le plan des réalisations au compte administratif 2020. Ce montant n'intègre pas le coût des mesures dérogatoires ayant conduit à un assouplissement des conditions de versement des soutiens régionaux pour les activités suspendues ou annulées en raison des mesures de protection des populations qui feront l'objet d'une analyse approfondie ultérieurement.

La Région a fortement accru son soutien à l'économie, notamment à travers le fonds national de solidarité et le fonds Covid Résistance, faisant croître les dépenses dans ce domaine de +70M€ pour atteindre 14% des dépenses en 2020.

La Région s'est aussi mobilisée pour garantir autant que possible une continuité des services publics de transport durant la crise et pour soutenir ses différents opérateurs de transports fortement impactés par la baisse de fréquentation et les restrictions imposés.

A l'inverse les travaux dans les lycées ont été interrompus ou retardé par le premier confinement, expliquant pour partie la baisse de la part des dépenses consacrés à la formation en 2020 (35%, contre 42% en 2019).

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a par ailleurs retiré aux régions l'essentiel de leurs compétences en matière d'apprentissage pour les confier aux branches professionnelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Cette réforme a réduit les dépenses et les recettes liées à cette compétence d'environ 72M€.

L'année est également marquée par la poursuite de la mise en œuvre du pacte régional d'investissement dans les compétences qui permettra de mobiliser 216M€ de dépenses supplémentaires entre 2019 et 2022 pour l'accompagnement dans l'emploi des plus jeunes et des demandeurs d'emploi le moins qualifiés.

### Des dépenses qui s'élèvent à près de 1,6 milliards d'euros en 2020

En 2020, 88% des dépenses prévues au budget ont été réalisées soit 1588 M€, elles progressent de +0,6% par rapport à 2019 (+1,7% hors fonds européens).

617M€, soit 39% des dépenses, ont été consacrés à l'investissement en 2020. Le taux de réalisation s'établit à 85% contre 90% en 2019.

En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 971 M€ en 2020 et représentent 61% des dépenses régionales.

Elles enregistrent une évolution faciale de -4,3% en 2019 et de -2,3% hors fonds européens, bien en deçà du niveau fixé dans le contrat financier triennal conclu avec l'Etat en juin 2018 et dont l'application a été suspendue en 2020.

### Une situation économique qui pèse fortement sur les ressources

60% des recettes régionales sont directement corrélées à l'activité économique des entreprises ou à la consommation des ménages et ont été directement touchées par le recul de l'activité. L'impact de la crise sur les recettes est évalué à -40M€ en 2020. Afin de sécuriser les finances des régions, une nouvelle fraction de TVA s'est substituée à la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises à compter de 2021. En matière de recettes, l'année 2020 est par ailleurs marquée par une nouvelle reconfiguration des recettes liées à la compétence apprentissage.

### Une activité comptable moins intense

Après une année record en 2019, le nombre de mandat émis est en léger repli (-6,1%) pour atteindre 43 633, un recul qui s'explique par un tassement de l'activité en particulier pendant les périodes de confinement, excepté dans le domaine économique. En revanche, le délai de mandatement s'est considérablement amélioré à 17,6 jours - meilleur délai jamais obtenu - contre 24,3 jours en 2019. Pour rappel, le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. 6714 titres ont été émis en 2020, soit une baisse des émissions de titres de 12,6% par rapport à 2019 essentiellement imputable au changement des modalités d'encaissement des participations familiales au transport scolaire.

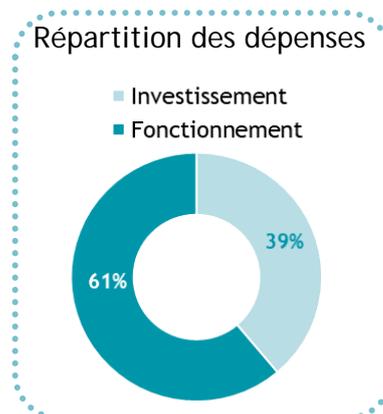
### Une situation financière toujours satisfaisante en dépit d'un endettement croissant

L'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement régresse de manière significative (-24%) en 2020. Elle s'élève à 200M€, ce qui correspond à un taux d'épargne nette de 17%. En 2019, avec un taux d'épargne de 20 %, la Bretagne se classait au premier rang des Régions selon ce critère.

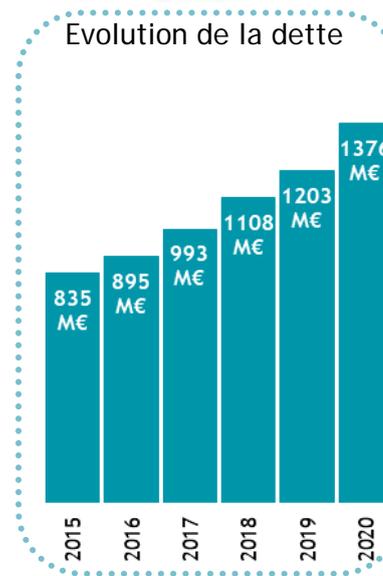
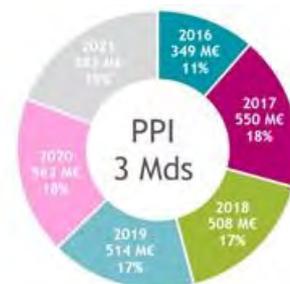
L'épargne nette a permis d'autofinancer plus d'un tiers des dépenses d'investissement. A fin 2020, 81% du plan pluriannuel d'investissement, évalué à 3,07 milliards d'euros sur la période 2016-2021, a d'ores et déjà été réalisé.

Le besoin de financement résiduel a été assuré par 227M€ d'emprunt. Le fonds de roulement s'élève en fin d'exercice à 109M€ soit, l'équivalent de 25 jours de dépenses.

L'encours de la dette atteint 1376M€. Les indicateurs de solvabilité restent satisfaisants en dépit de leur croissance en 2020. Ainsi, la capacité de désendettement qui mesure le temps nécessaire à une collectivité pour se désendetter si elle y consacrait toute son épargne s'élève à 5,4 ans. L'impact de la crise sur l'allongement de cette durée est estimé à 1,7 ans. A titre de comparaison, la capacité de désendettement moyenne des Régions était de 4,1 ans en 2019 et pourrait avoisiner les 6,9 ans en 2020 d'après un premier bilan provisoire de Régions de France.



Taux de réalisation



Capacité de désendettement  
5,4 ans



## Avertissement méthodologique

L'appréciation de la situation financière de la Région repose sur les dépenses et recettes réelles figurant dans les comptes administratifs des années 2015 à 2020.

Les opérations relatives à la gestion active de la dette sont retirées du total des dépenses et des recettes. Bien qu'elles se neutralisent en dépenses et en recettes, elles provoqueraient un gonflement artificiel des comptes. Sont compris sous le terme gestion active de la dette : d'une part les remboursements anticipés de dette refinancés par emprunt et, d'autre part, les mouvements de dettes équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation de produits de gestion de dette et de trésorerie.

Les dépenses et recettes résultant d'avances remboursables multi collectivités sont, depuis 2016, conformément à la M71, enregistrées sur le compte 1687 « Autres dettes », destiné à l'enregistrement des dettes résultant d'un engagement de la collectivité à rembourser à un autre organisme public un emprunt contracté par ce dernier pour réaliser une opération en qualité de mandataire. Ces dépenses et recettes sont reclassées en compte 13 « subventions » pour ne pas perturber l'analyse de la dette bancaire et obligataire de la Région.

Sont également exclus de l'analyse les résultats, excédents ou déficits, des exercices antérieurs.

Les produits de cessions, enregistrés comptablement en produits exceptionnels de la section de fonctionnement et basculés par une opération d'ordre en section d'investissement, sont reclassés en recettes de la section d'investissement.

L'Union Européenne a choisi de confier aux États membres la gestion des Fonds européens structurels et d'investissement. A partir de 2003, la Région Bretagne s'est vu déléguée par l'Etat la gestion d'une partie des crédits du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). En contrepartie des dépenses réalisées, la Région a bénéficié d'une subvention globale assurant la neutralité financière du dispositif.

Pour la mise en œuvre des programmes cofinancés par les fonds européens pour la période 2014-2020, la Région prend le relais de l'Etat en tant qu'autorité de gestion. La Loi « MAPTAM » de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a en effet transféré la compétence de la gestion des fonds européens aux régions. La Région Bretagne devient ainsi autorité de gestion du FEADER, du FEDER, d'un tiers du FSE et dispose d'une enveloppe régionale du FEAMP qu'elle gère en tant qu'organisme intermédiaire. L'État reste, pour sa part, autorité de gestion du FEAMP et du programme national du FSE. Chaque programme comprend une enveloppe dédiée à l'assistance technique pour accompagner les autorités de gestion dans la mise en œuvre et le suivi des programmes, notamment en matière de communication et d'évaluation. En contrepartie des dépenses réalisées, la Région perçoit des recettes destinées à assurer la neutralité financière de ces dispositifs.

La prise en charge de ces fonds perturbe fortement l'analyse en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion.

Suivant les recommandations de la Cour des Comptes dans sa communication à la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire de l'Assemblée nationale relative au « Bilan du transfert aux régions de la gestion des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) » d'avril 2019 (page 70), le tableau distingue les informations relatives aux différentes périodes de programmation.

en euros		2015	2016	2017	2018	2019	2020
-	Dépenses du FGCE	19 561 850	20 513 960	26 673 064	87 450 632	107 437 466	91 555 272
	<i>ancienne programmation</i>	14 171 721	6 222 812	129 242	0	0	0
	<i>nouvelle programmation</i>	5 390 129	14 291 147	26 543 822	87 450 632	107 437 466	91 555 272
	Dépenses de fonctionnement	10 032 547	6 804 047	8 882 760	34 957 212	57 145 085	34 666 389
	<i>ancienne programmation</i>	5 760 797	1 578 820	129 242	0	0	0
	<i>nouvelle programmation</i>	4 271 750	5 225 227	8 753 517	34 957 212	57 145 085	34 666 389
	Dépenses d'investissement	9 529 303	13 709 912	17 790 304	52 493 420	50 292 381	56 888 883
	<i>ancienne programmation</i>	8 410 924	4 643 992	0	0	0	0
	<i>nouvelle programmation</i>	1 118 379	9 065 920	17 790 304	52 493 420	50 292 381	56 888 883
+	Recettes du FGCE	18 129 829	15 047 250	29 209 546	98 128 762	108 947 257	94 808 819
	<i>ancienne programmation</i>	12 739 700	4 844 398	3 748 099	0	861 068	0
	<i>nouvelle programmation</i>	5 390 129	10 110 762	25 461 447	98 128 762	108 086 189	94 808 819
	Recettes de fonctionnement	7 846 389	6 919 359	11 671 846	34 731 076	56 992 341	34 886 604
	<i>ancienne programmation</i>	3 574 638	3 268 657	1 780 682	0	334 439	0
	<i>nouvelle programmation</i>	4 271 750	3 558 612	9 891 163	34 731 076	56 657 902	34 886 604
	Recettes d'investissement	10 283 441	8 127 891	17 537 700	63 397 686	51 954 916	59 922 215
	<i>ancienne programmation</i>	9 165 062	1 575 741	1 967 416	0	526 629	0
	<i>nouvelle programmation</i>	1 118 379	6 552 150	15 570 284	63 397 686	51 428 287	59 922 215
=	Solde du fonds de gestion des crédits européen	-1 432 021	-5 466 709	2 536 482	10 678 130	1 509 791	3 253 547
	<i>ancienne programmation</i>	-1 432 021	-1 378 414	3 618 856	0	861 068	0
	<i>nouvelle programmation</i>	0	-4 108 295	-1 082 375	10 678 130	648 723	3 253 547
	Solde en fonctionnement	-2 186 159	115 312	2 789 086	-226 136	-152 744	220 215
	<i>ancienne programmation</i>	-2 186 159	1 689 837	1 651 440	0	334 439	0
	<i>nouvelle programmation</i>	0	-1 666 615	1 137 646	-226 136	-487 183	220 215
	Solde en investissement	754 138	-5 582 021	-252 604	10 904 266	1 662 535	3 033 332
	<i>ancienne programmation</i>	754 138	-3 068 252	1 967 416	0	526 629	0
	<i>nouvelle programmation</i>	0	-2 513 770	-2 220 021	10 904 266	1 135 906	3 033 332

## I. Les dépenses

### I.1. L'évolution des dépenses en 2020

L'année 2020 est marquée par une évolution contrastée des dépenses régionales, reflet des différents effets produits par la crise, d'une part, et par l'évolution du périmètre d'intervention de la Région, d'autre part.

Alors que la réforme de l'apprentissage a réduit les dépenses de la Région en la matière de 72M€, en fonctionnement essentiellement, la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui a surgi au printemps a eu des effets variés sur les dépenses régionales. Le premier confinement a conduit à restreindre un certain nombre de services publics régionaux (lycées, formation, transports) et a interrompu ou retardé certains travaux dans les lycées ou les ports avec pour conséquence une diminution des dépenses. La réponse régionale à la crise a, au contraire, **conduit à une évolution importante des dépenses pour soutenir l'activité économique et l'emploi**. Un premier bilan provisoire (cf. encadré en fin de partie 1) établit ce montant à 167 M€, dont 107M€ d'ores et déjà payés, en ne tenant compte que des mesures et des dispositifs nouveaux mis en place. Par ailleurs, le coût des mesures dérogatoires ayant conduit à un assouplissement des conditions de versements des soutiens régionaux pour les activités (manifestations, projets, formation...) suspendues ou annulées en raison des mesures de protection des populations devra faire l'objet d'une analyse plus approfondie.

Ainsi, les dépenses régionales, sous le coup de ces différents effets, évoluent de seulement 0,6% en 2020, soit + 8,8M€. En neutralisant l'impact budgétaire des fonds européens, l'évolution des dépenses en 2020 est de 1,7%, soit +24,6M€. A périmètre constant par rapport à 2019, hors fonds européens, hors impact de la crise et hors effet de périmètre apprentissage, les dépenses sont en retrait de seulement -0,7%, preuve de l'application des mesures dérogatoires de soutien aux bénéficiaires de dispositifs régionaux.

Sur la période 2015 – 2020, les dépenses ont évolué en moyenne de 3,8% par an, hors fonds européens. Une évolution qui tient compte de l'incidence très importante à partir de 2017 des transferts de compétences prévus par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

#### Dépenses réelles

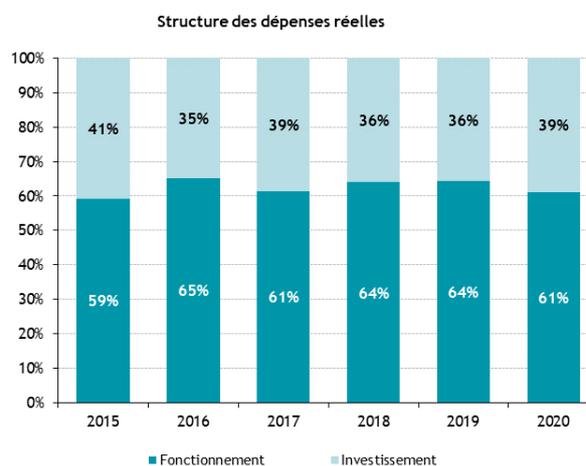
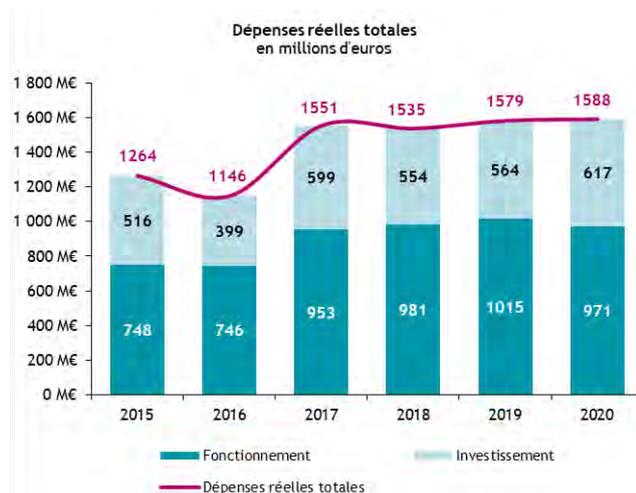
en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
Dépenses réelles de fonctionnement	748 025 374	746 419 534	952 567 527	981 035 198	1 015 212 638	971 117 419		-44,1 M€
Variation annuelle	0,4%	-0,2%	27,6%	3,0%	3,5%	-4,3%	5,4%	
Dépenses réelles d'investissement	515 775 121	399 226 532	598 764 609	553 692 736	564 169 979	617 018 803		52,8 M€
Variation annuelle	-9,4%	-22,6%	50,0%	-7,5%	1,9%	9,4%	3,6%	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 263 800 495</b>	<b>1 145 646 065</b>	<b>1 551 332 137</b>	<b>1 534 727 934</b>	<b>1 579 382 617</b>	<b>1 588 136 222</b>		<b>8,8 M€</b>
Variation annuelle	-3,8%	-9,3%	35,4%	-1,1%	2,9%	0,6%	4,7%	

Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, avec Fonds de gestion des crédits européens

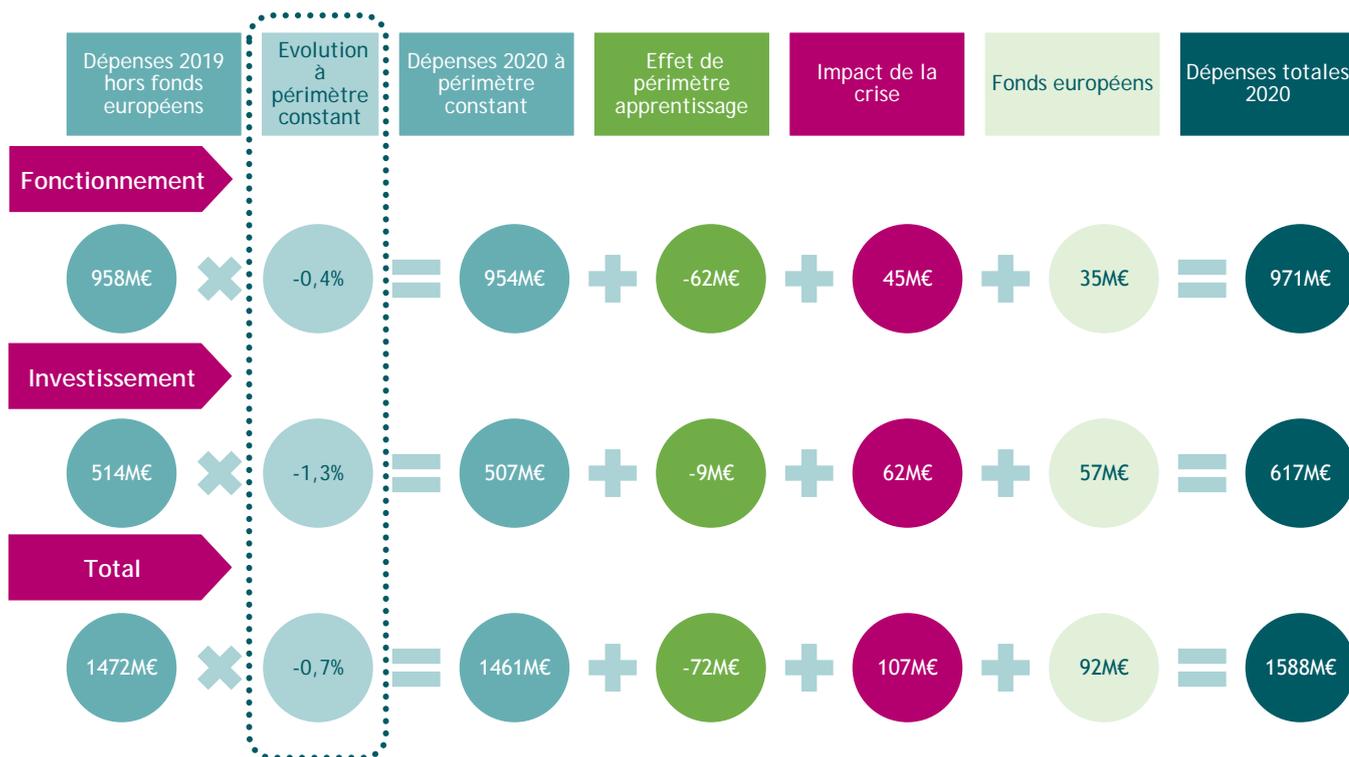
#### Dépenses réelles hors Fonds de gestion des crédits européens

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
Dépenses réelles de fonctionnement hors FGCI	737 992 827	739 615 486	943 684 768	946 077 986	958 067 553	936 451 030		-21,6 M€
Variation annuelle	-0,4%	0,2%	27,6%	0,3%	1,3%	-2,3%	4,9%	
Dépenses réelles d'investissement hors FGCE	506 245 818	385 516 619	580 974 305	501 199 316	513 877 597	560 129 920		46,3 M€
Variation annuelle	-9,8%	-23,8%	50,7%	-13,7%	2,5%	9,0%	2,0%	
<b>Dépenses réelles totales</b>	<b>1 244 238 645</b>	<b>1 125 132 106</b>	<b>1 524 659 073</b>	<b>1 447 277 302</b>	<b>1 471 945 151</b>	<b>1 496 580 950</b>		<b>24,6 M€</b>
Variation annuelle	-4,4%	-9,6%	35,5%	-5,1%	1,7%	1,7%	3,8%	

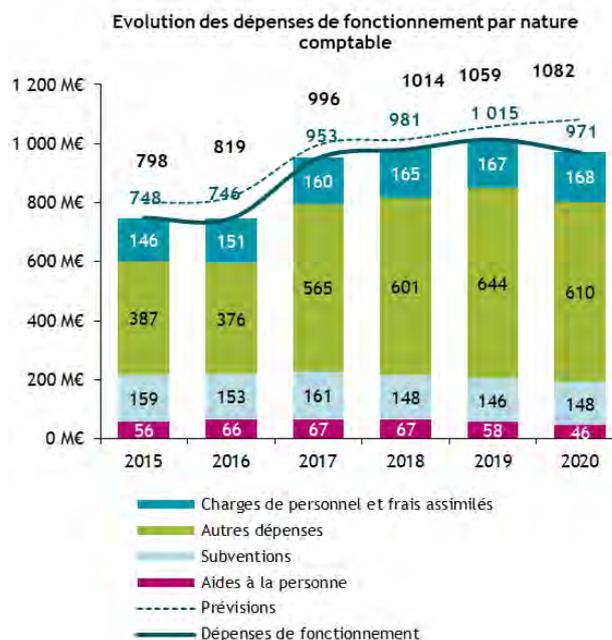
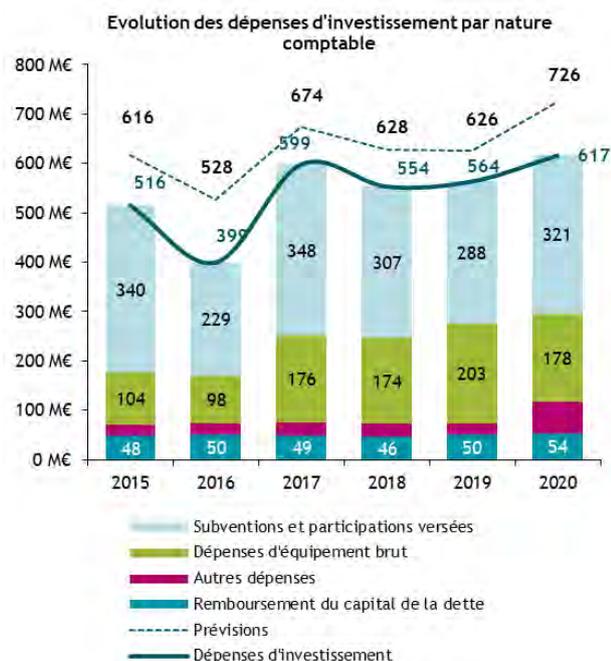
Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

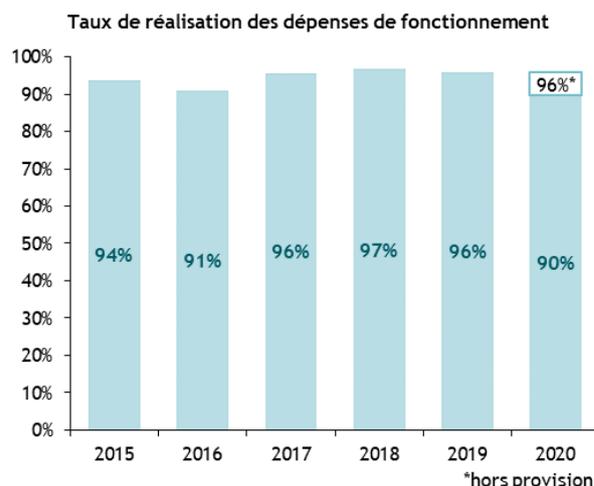
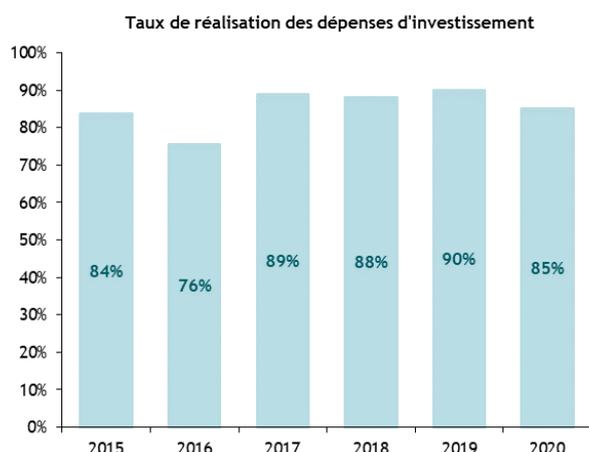


### Détail de l'évolution des dépenses réelles entre 2019 et 2020



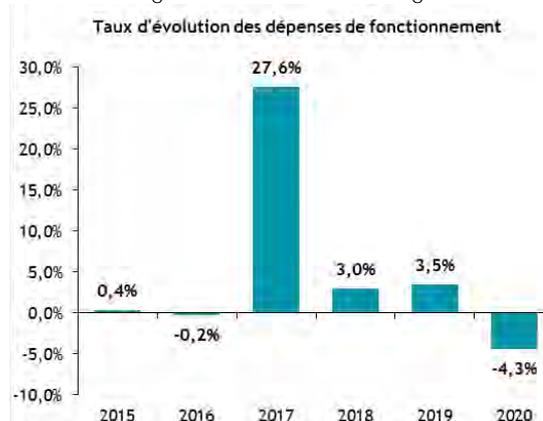
Les dépenses d'investissement affichent en 2020 leur plus haut niveau sur la période, 617M€, soit 39% des dépenses totales. En dépit de la baisse des dépenses sur le patrimoine bâti des lycées, les dépenses d'investissement sont tirées vers le haut par les dispositifs mis en œuvre pour faire face aux impacts économiques et sociaux de la crise pour un montant provisoire évalué à 62M€. Le taux de réalisation affiche une légère diminution pour atteindre 85%, un certain nombre de dossiers, tels que les fonds destinés au renforcement des fonds propres des entreprises, décidés en toute fin d'année n'ayant pu être payés avant la fin de l'exercice comptable comme attendu.





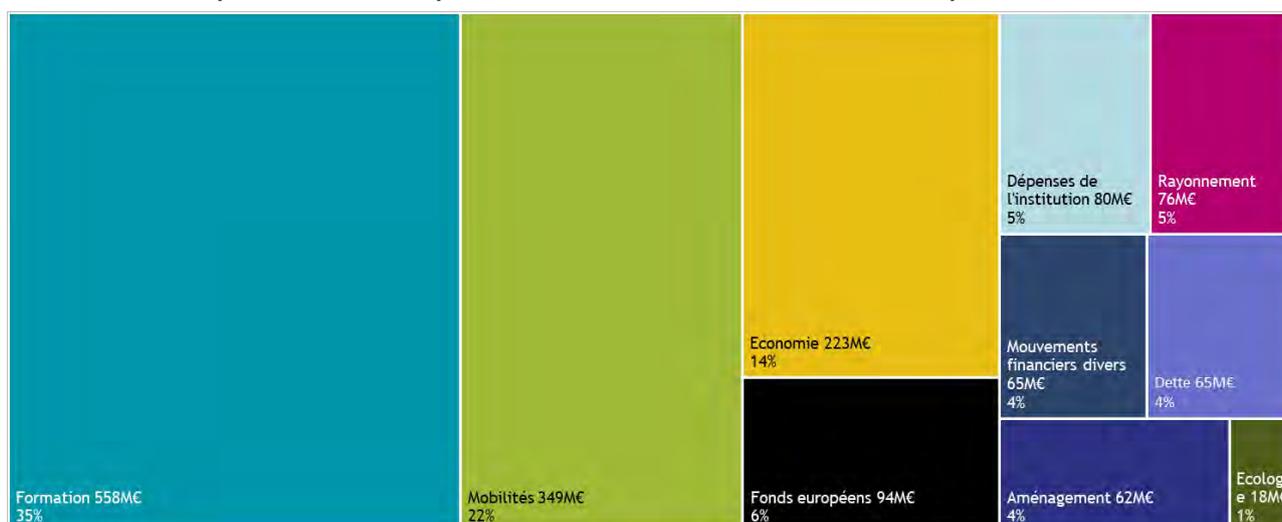
En fonctionnement les dépenses enregistrent une baisse de 4,3% et de 2,3% hors fonds européens. En neutralisant l'impact de la crise, évalué provisoirement à +45M€, et du retrait de la compétence apprentissage (-62M€), l'évolution est de -0,4%, une diminution en phase avec la stratégie financière de la Région.

Face à la crise, la Région a engagé des dépenses supplémentaires pour doter ses agents des moyens de protections (masques, gel hydroalcoolique, ...) nécessaires à l'exercice de leur activité partout sur le territoire régional. Elle a également décidé un certain nombre de mesures de soutien, notamment au secteur associatif, aux étudiants et demandeurs d'emploi ainsi qu'aux titulaires des délégations de services publics régionaux, en particulier dans le domaine de transports. Le taux de réalisation des dépenses s'élève à 90%, et à 96% une fois corrigée l'inscription de la provision pour risque de perte de CVAE de 66M€, non réalisée compte tenu de la disparition annoncée de cette ressource à compter de 2021 et donc du risque qui lui était associé.



## 1.2. Des dépenses consacrées à l'économie en forte progression en 2020

### Répartition des dépenses avec masse salariale ventilée par mission



En 2020, 35% du budget régional, soit 558M€, a été consacré à la formation (Mission 3). Cette part est de 28% du budget régional, soit 452M€, si l'on exclut les charges de personnel nécessaires à l'exercice de cette compétence. En baisse en 2020, elle s'était au contraire largement renforcée en 2019 avec, d'une part, les

crédits du pacte régional d'investissement dans les compétences et avec l'intensification des dépenses en faveur des lycées, d'autre part.

Les crédits consacrés à la mobilité (Mission 4) se sont élevés à 349M€ en 2020 et représentent 22% des dépenses régionales.

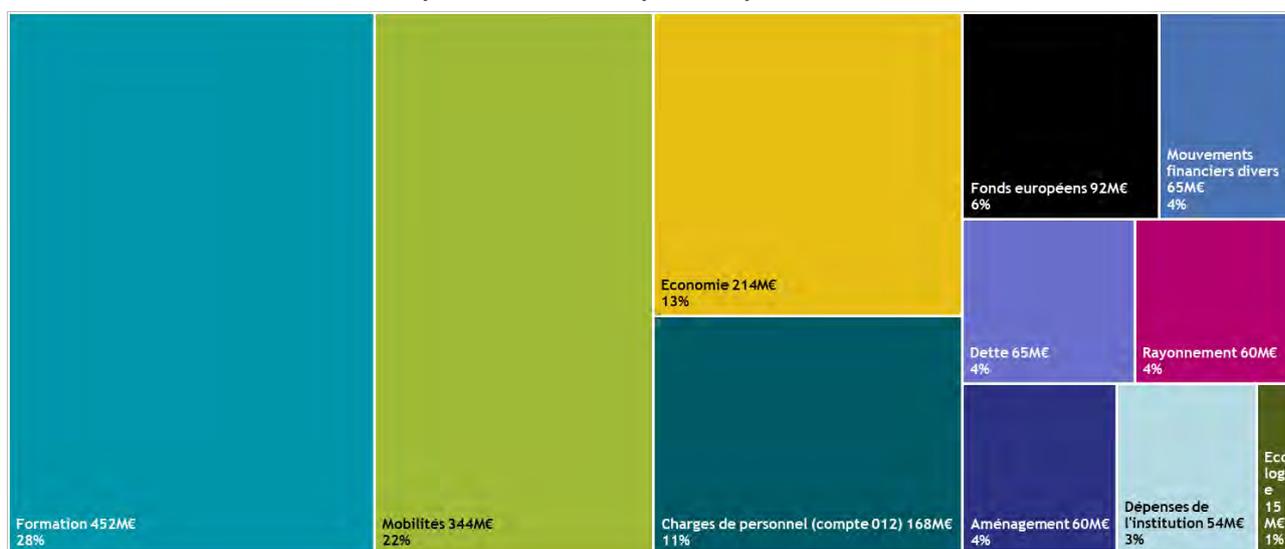
Le soutien à l'économie (Mission 2) constitue le troisième poste budgétaire par ordre d'importance avec 14% des dépenses. Un poste en forte croissance en 2020 compte tenu des mesures mises en place pour soutenir l'économie régionale durant la crise sanitaire.

Le budget alloué au rayonnement et à l'attractivité du territoire (Mission 6) représente quant à lui 5% des dépenses régionales, soit 76M€.

Les dépenses destinées à l'aménagement (Mission 1) et l'écologie (Mission 5) s'élèvent respectivement à 62M€ et 18M€, charges de personnel comprises.

La répartition des dépenses sans ventilation des personnels donne la décomposition suivante.

### Répartition des dépenses par mission



- Mission 1 – Aménagement | 60M€ | +14,4% en 2020 | 4% des dépenses | **taux de réalisation** 99% en investissement et 97% en fonctionnement

Les dépenses se sont accélérées en 2020 pour permettre la clôture des engagements pris depuis 2014 pour soutenir les projets des collectivités et acteurs territoriaux à travers les contrats de partenariat Europe - Région - Pays / EPCI et la mobilisation des fonds européens territorialisés tels que LEADER (programme 101). L'année 2020 a également vu la création de Breizh Cité, nouvel opérateur immobilier régional (dit « foncière »), déployé par la Sembreizh avec la Banque des territoires et l'Établissement public foncier, et ayant vocation à intervenir pour accompagner les opérations immobilières complexes (programme 102) des villes-centres. Par ailleurs, le déploiement des infrastructures numériques dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit s'est poursuivi à hauteur de 17,5 M€ par an sur la période 2019 – 2023 (programme 103).

- Mission 2 – Économie | 214M€ | +47,6% en 2020 | 13% des dépenses | **taux de réalisation** 71% en investissement et 94% en fonctionnement

Les mesures de soutien mises en place dans le cadre de la crise sanitaire pour soutenir les entreprises et l'emploi ont très largement contribué à la forte hausse des dépenses dans ce secteur en 2020 (+70M€).

La Région a contribué à hauteur de 21M€ au Fonds national de solidarité permettant aux plus petites entreprises et aux indépendants de bénéficier d'une aide forfaitaire d'urgence de 1500€ dès le printemps. Elle a ensuite pris le relais de l'Etat pour l'instruction des demandes. La Région, conjointement avec les départements et EPCI bretons et la Banque des territoires a créé le fonds « Covid Résistance » doté de 27M€ pour apporter un soutien complémentaire aux acteurs économiques du territoire en manque de trésorerie. La gestion de ce dispositif a été confiée à BpiFrance.

De nombreux autres dispositifs de soutien ont été mis en place tout au long de l'année : « prêts rebond » à taux zéro, versement anticipé des aides, suspension des remboursements d'avance, soutien spécifique au secteur de

la pêche, **renforcement des soutiens à l'innovation**, soutien supplémentaire aux emplois associatifs, appel à la mobilisation des structures dont la Région est financeur, actionnaire ou contributeur **etc...**

Pour agir à plus long terme sur le renforcement des fonds propres des PME et ETI bretonnes dont la crise a démontré la fragilité et les aider à opérer les transitions nécessaires à la poursuite de leur activité, la Région a **souhaité contribuer aux côtés d'acteurs régionaux et nationaux du capital investissement à la création de deux fonds d'investissement, Breizh Rebond et Epopée transitions pour un total de 30M€.**

**Enfin, la Région s'est mobilisée pour soutenir la réparation navale** à Brest ainsi que la Brittany Ferries, lourdement impactée par la réduction du trafic transmanche, **mais aussi pour contribuer à la création d'une société coopérative bretonne de production de masques.**

- Mission 3 – Formation | 452M€ | -18,5% en 2020 | 28% des dépenses | **taux de réalisation** 92% en investissement et 94% en fonctionnement

Les dépenses de formation sont en baisse de 18,5% en 2020. **Sur les 106 M€ de baisse des dépenses** enregistrées en 2020, les deux tiers résultent de la réduction du périmètre de compétences de la Région en matière **d'apprentissage.**

**S'agissant des crédits destinés à l'amélioration du cadre bâti des lycées (programme 303)**, après la très forte augmentation enregistrée en 2019, ils baissent de manière significative (-28M€), du fait des retards pris dans **l'avancement des chantiers de constructions et de rénovations imputables à la crise**, tout en restant à un niveau très élevé (103M€) qui **s'explique par la mise en œuvre des plans d'action** qui découlent du schéma directeur immobilier des lycées adopté fin en 2016 et du plan énergie lycées voté en juin 2019. Les dépenses **d'investissement destinées aux établissements d'enseignement** privés sous contrat enregistrent elles aussi une baisse en 2020.

Les crédits destinés aux dispositifs pédagogiques innovants dans les lycées ont quant à eux été renforcés en **2020 à travers des aides pour l'acquisition de ressources pédagogiques** (Pass Ressources Pédagogiques) et de **davantage d'outils numériques adaptés à l'enseignement.**

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » modifie substantiellement les compétences des Régions. Elle renforce les **responsabilités des régions en matière d'orientation et d'information sur les métiers avec le** transfert des missions antérieurement exercées par les DRONISEP.

Elle prive par ailleurs **les Régions de l'essentiel de leurs compétences en matière d'apprentissage** pour les confier aux branches professionnelles. Il en résulte une diminution des dépenses et ressources fléchées pour **l'exercice de cette compétence de l'ordre de 72M€ en 2020.**

En matière de formation professionnelle, les plans destinés à accroître les efforts de formation au profit des demandeurs d'emploi se succèdent. Après le **plan breton de mobilisation pour l'emploi, déclinaison régionale** du plan national « 500 000 formations » en 2017, **la convention d'amorçage du plan d'investissement dans les compétences** en 2018, le pacte régional **d'investissement** dans les compétences conclu en 2019 prévoit de **mobiliser 216M€ de dépenses supplémentaires d'ici 2022 pour l'accompagnement dans l'emploi des plus jeunes et des demandeurs d'emploi le moins qualifiés.** Le ralentissement des entrées en formation à partir du **printemps 2020 n'a pas permis d'atteindre les objectifs initialement fixés en 2020 en dépit des mesures de soutien aux organismes de formation et aux demandeurs d'emploi.** Dans le cadre des mesures nationales de relance de l'économie des crédits supplémentaires ont été prévus en **2021 sur ces dispositifs.**

Au-delà du maintien des paiements aux organismes de formation et aux stagiaires durant le printemps, la Région a pris un certain nombre de mesures particulières dans le cadre de la crise sanitaire : une aide spécifique **à l'accompagnement** de la qualification, une participation au fonds de soutien aux étudiants mis en place par le CROUS, une prolongation des allocations de recherche doctorale, une prime de 500 € **pour** les étudiants en Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et en Institut de Formation des Aides-Soignants (IFAS) mobilisés pendant la crise sanitaire **en partenariat avec l'ARS.**

Les structures associatives de promotion des langues de Bretagne **ont également bénéficié d'un soutien** spécifique.

- Mission 4 – Mobilités | 344M€ | +2,6% en 2020 | 22% des dépenses | **taux de réalisation** 94% en investissement et 99% en fonctionnement

2020 constitue la troisième année **d'exercice des** compétences transports scolaire interurbain et maritime transférés par la loi NOTRe. **Les dépenses liées à l'exercice de** ces nouvelles compétences se sont élevées à près 157M€, **dont l'essentiel en fonctionnement.** Dans ce domaine, **l'année est marquée par le renouvellement** des délégations de services publics de transport terrestre des départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine. Sur le

périmètre historique, les dépenses de fonctionnement concernent essentiellement la convention TER avec la SNCF renouvelée fin 2019 pour 10 ans.

En investissement, les dépenses progressent en 2020 du fait des opérations de rénovation à mi-vie des rames TER, de **l'acquisition**, dans le cadre de la desserte des îles, **d'un nouvel avion permettant d'assurer la liaison aérienne Brest – Ouessant ainsi que de l'achat de cars destinés à la régie des transport Illévia**.

**S'agissant des infrastructures, le léger fléchissement des dépenses enregistré en 2020 s'explique par le report à 2021 du dernier appel de fonds pour le financement de la ligne b du métro Rennais (4,5M€).**

En ce qui concerne les aéroports, **l'année 2020 est marquée par la poursuite des dépenses pour le resurfacement des pistes de l'aéroport de Rennes et par la mise en œuvre d'une OSP (obligation de service public) pour assurer la liaison aérienne entre les aéroports de Quimper et de Paris – Orly.**

**La Région s'est** mobilisée pour garantir autant que possible une continuité des services publics de transport durant la crise et pour soutenir ses différents opérateurs de transports fortement impactés par la baisse de fréquentation et les restrictions imposés. Des compensations ont **d'ores et déjà** été versées en 2020 et des provisions ont été constituées pour soutenir les différents délégataires de services publics de la Région confrontés à des pertes de recettes commerciales importantes et à des coûts supplémentaires liées aux mesures sanitaires mises en place.

- Mission 5 – Ecologie | 15 M€ | -4,6% en 2020 | 1% des dépenses | taux de réalisation 64% en investissement et 88% en fonctionnement

Les dépenses affichent un léger repli en 2020 après une année 2019 de croissance des dépenses. Le soutien à **la reconquête de la qualité de l'eau** a mobilisé 4M€ (programme 501). En matière de renforcement de la **biodiversité, l'année 2020 a permis** notamment d'engager la création de Breizh Biodiv, fonds pour soutenir les projets écologiques bretons.

- Mission 6 – Rayonnement | 60 M€ | -3,8% en 2020 | 4% des dépenses | taux de réalisation 74% en investissement et 96% en fonctionnement

Les dépenses sont en légère diminution en 2020 en particulier sur le programme du tourisme. Dans ce domaine, la Région a mis en place en lien avec le comité régional du tourisme un plan de relance spécifique **pour ce secteur ainsi qu'un moratoire sur les remboursements des avances** accordées. Les entreprises touristiques ont en outre pu bénéficier des différents dispositifs de soutien économique mis en place.

**Les structures sportives ont également bénéficié d'aides exceptionnelles pour tenir compte de l'impact de la crise sur leur activité.**

**En matière d'information des publics, la Région s'est mobilisée pour faire connaître les dispositifs de soutien** mis en place par la Région et ses différents partenaires, Fonds national de solidarité, Fonds Covid Résistance en particulier, mais aussi la plateforme « produits-locaux.bzh » destinée à mettre en relation les consommateurs et les producteurs de proximité.

Dans les domaines culturel, sportif et événementiel la plupart des aides ont été maintenues en dépit de **l'annulation des manifestations et projets qu'elles étaient destinées à financer.**

- Mission 7 – fonds européens | 92 M€ | -14,7% en 2020 | 6% des dépenses | taux de réalisation 99% en investissement et 87% en fonctionnement

Après la forte croissance enregistrée en 2019, les dépenses du Programme de Développement Rural FEADER se sont réduites en 2020 (-27M€). De même, le FEAMP accuse un léger recul par rapport à 2019 (-3M€). **En revanche, les dépenses FEDER sont en hausse (+14M€).**

En 2020, les dépenses se sont élevées au global à 35 M€ en fonctionnement et 57 M€ en investissement. En contrepartie 95 M€ de recettes ont été perçues en 2020. La prise en charge de ces **fonds perturbe l'analyse** des comptes en raison des décalages entre les dépenses réalisées et la perception des recettes correspondantes. Cet écart doit être systématiquement neutralisé dans le raisonnement et dans la lecture des soldes intermédiaires de gestion.

- Mission 8 – **Autres dépenses** | 351 M€ | +15% en 2020 | 22% des dépenses | **taux de réalisation 88%** en investissement et 78% en fonctionnement

Les autres dépenses regroupent les dépenses non ventilées, les mouvements financiers divers, les charges **exceptionnelles et financières**, l'**annuité de la dette** (65M€, +6,3% en 2020, représentant 4% des dépenses) et les dépenses de personnel.

- Les dépenses non ventilées et mouvements financiers divers | 118M€ | +54,7% en 2020 | 7% des dépenses

Les dépenses non ventilées et mouvements financiers divers augmentent de manière significative en 2020.

Cette évolution **s'explique par l'accroissement de l'immobilier tertiaire avec la poursuite des paiements liés à l'acquisition du nouveau site rennais d'Atalante pour l'implantation d'un nouvel immeuble pour une partie des services du siège, et les dépenses inhérentes à l'implantation des services régionaux territorialisés**, notamment à Vannes et Pontivy. Afin de garantir la continuité de service, des dépenses informatiques importantes ont été décidées pour permettre la généralisation du télétravail pour les personnels administratifs. Des dépenses **supplémentaires ont également été faites pour l'acquisition de masques et autres produits sanitaires** de protection, ainsi que pour leur acheminement sur le territoire régional.

Les mouvements financiers divers affichent également une forte hausse en 2020 du fait de la constitution de provision pour risques et charges à hauteur de **38 M€ pour permettre la couverture des déficits des opérateurs de transports et soutenir la jeunesse et les associations en difficulté**. Le risque de perte de recettes de CVAE **initialement identifié à hauteur de 66M€ n'a en définitive pas été provisionné compte tenu du remplacement de cette ressource par une nouvelle fraction de TVA dès 2021**. Une provision de 100K€ a également été constituée dans la perspective **d'un référendum éventuel pour une Bretagne à cinq**.

- Les charges de personnel (compte 012) | 168 M€ | +0,5% en 2020 | 11% des dépenses

Les charges de personnel s'élèvent à 168 M€ en 2020, soit 11% des dépenses totales et 18,1% des charges de fonctionnement courant. Elles progressent de 0,5% en 2020.

L'ajustement de l'organisation s'est poursuivie en 2020 avec en particulier la mise en place d'espace territoriaux répartis sur le territoire régional et l'intégration des personnels des voies navigables de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest, suite à la dissolution du **Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH)**.

Au-delà de l'évolution des effectifs, l'évolution des charges de personnel dépend de l'effet carrière, des mesures salariales générales et de certaines mesures catégorielles statutaires ou indemnitaires à caractère national.

Part des frais de personnel dans les charges de fonctionnement courant



en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
+ Personnel administratif	47 538 187	51 102 610	55 324 988	57 903 906	59 284 530	63 578 296		4,3 M€
Variation annuelle	0,9%	7,5%	8,3%	4,7%	2,4%	7,2%	6,0%	
+ Personnel des lycées	87 887 895	89 343 173	91 863 651	91 001 232	90 770 690	88 987 734		-1,8 M€
Variation annuelle	1,8%	1,7%	2,8%	-0,9%	-0,3%	-2,0%	0,2%	
+ Personnel des ports, VN et transports	9 686 401	9 887 385	11 285 292	14 835 861	15 713 193	14 168 533		-1,5 M€
Variation annuelle	-3,8%	2,1%	14,1%	31,5%	5,9%	-9,8%	7,9%	
+ Personnel de l'inventaire	1 167 989	1 080 721	1 131 839	1 033 690	1 144 332	1 072 967		-0,1 M€
Variation annuelle	-0,4%	-7,5%	4,7%	-8,7%	10,7%	-6,2%	-1,7%	
= Charges de personnel et frais assimilés *	146 280 472	151 413 889	159 605 769	164 774 688	166 912 745	167 807 529		0,9 M€
Variation annuelle	1,1%	3,5%	5,4%	3,2%	1,3%	0,5%	2,8%	

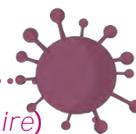
\* compte par nature 012

L'effet carrière, ou « glissement vieillesse technicité », retrace l'incidence sur la masse salariale des avancements et promotions dont bénéficient les agents au long de leur carrière. Cet effet est d'autant plus marqué que l'âge du personnel en place est élevé.

S'agissant des mesures salariales générales, le point d'indice de la fonction publique, gelé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 a fait l'objet depuis de deux revalorisation successives de 0,6% le 1<sup>er</sup> juillet 2016 puis le 1<sup>er</sup> février 2017. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré a ainsi été portée à 5 623,23 euros à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 et n'a pas connu d'autre évolution depuis.

En matière réglementaire, la masse salariale a été impactée par la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A et C, **mesures mises en œuvre dans le cadre du protocole Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR)** et le déploiement du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

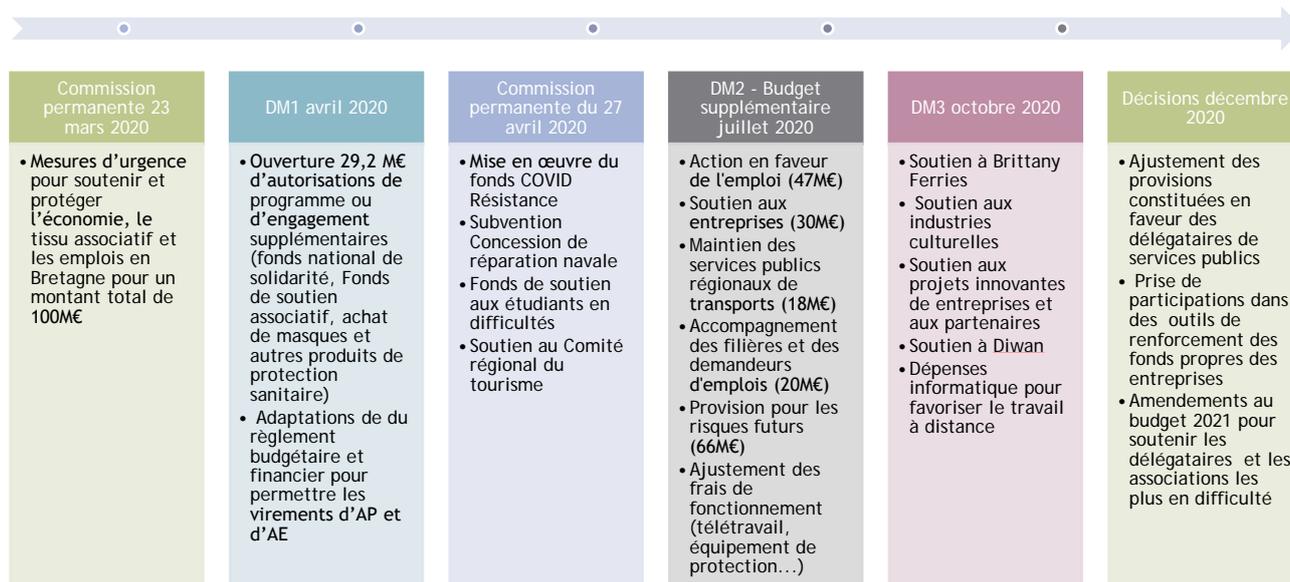
\*\*\*



### Impact de la crise sanitaire sur les dépenses régionales en 2020 (premier bilan provisoire)

Ce premier bilan provisoire ne porte que sur les dépenses supplémentaires mises en œuvre par la Région, extraites des bases de données régionales à partir de libellés de dossiers faisant explicitement référence à la crise sanitaire. **Il ne permet pas d'identifier les dépenses maintenues à titre dérogatoire pour ne pas fragiliser les structures porteuses de projets ; ni de mesurer la baisse d'activité imputable à la crise.** Un travail plus approfondi sera mené, dans le cadre du rapport d'activité et de développement durable (RADD), pour mesurer l'impact réel de la crise sur les dépenses de la Région.

- Des décisions prises tout au long de l'année pour ajuster l'action régionale au plus près des besoins du territoire



- Des décisions dont l'impact s'étalera au-delà de 2020

Les décisions d'affectations prises en commission permanente s'élèvent à 167M€, 120M€ en investissement et 47M€ en fonctionnement. Les crédits relatifs aux fonds d'investissement décidés en toute fin d'année n'ont pu être engagés avant le 31 décembre 2020. Les dépenses relatives à ces différentes décisions ont donné lieu à 107M€ de dépenses avant la fin de l'exercice comptable, le solde interviendra ultérieurement.



## • Des interventions multiples pour faire face aux impacts économiques et sociaux de la crise



1. La Région a pris tout au long de l'année des mesures pour l'économie et l'emploi, afin de soutenir les secteurs les plus lourdement touchés par la crise économique, notamment à travers le fonds national de solidarité et le fonds Covid Résistance.
2. S'agissant de la formation, plusieurs mesures ont été prises : une aide spécifique à l'accompagnement de la qualification, une participation au fonds de soutien aux étudiants mis en place par le CROUS, une prolongation des allocations de recherche doctorale, une prime pour les étudiants mobilisés pendant la crise sanitaire.
3. La Région s'est aussi mobilisée pour garantir autant que possible une continuité des services publics de transport durant la crise et pour soutenir ses différents opérateurs de transports fortement impactés par la baisse de fréquentation en constituant notamment des provisions.
4. Les structures associatives, sportives et entreprises du secteur touristique ont également bénéficié d'un soutien spécifique.
5. Afin de garantir la continuité de service, des dépenses informatiques importantes ont été décidées pour permettre la généralisation du télétravail pour les personnels administratifs. Des dépenses supplémentaires ont également été faites pour l'acquisition de masques et autres produits sanitaires de protection, ainsi que pour leur acheminement sur le territoire régional. La Région s'est en outre mobilisée pour faire connaître les dispositifs de soutien mis en place.

	Crédits affectés	Crédits engagés	Crédits réalisés
<b>1. Economie et emploi</b>	<b>124 625 052</b>	<b>94 527 652</b>	<b>66 502 060</b>
Fonds Breizh Rebond	20 000 000	0	0
Fonds Covid Résistance	27 260 512	27 260 512	14 655 256
Fonds Epopée Transition	10 000 000	0	0
Fonds national de solidarité	21 150 000	21 150 000	21 150 000
Prêt Rebond	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Soutien à Brittany Ferries	30 000 000	30 000 000	15 000 000
Soutien à la formation, à l'économie et l'emploi (provision)	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Soutien à la société coopérative bretonne de masques	600 000	600 000	400 000
Soutien à l'économie et l'emploi	464 540	367 140	176 804
Soutien spécifique à la pêche	150 000	150 000	120 000
<b>2. Formation</b>	<b>2 212 599</b>	<b>1 977 599</b>	<b>1 513 382</b>
Aide pour l'accompagnement à la qualification	459 264	459 264	321 714
Aides aux élèves aides soignants et étudiants infirmiers	1 000 000	765 000	765 000
Fonds de soutien aux étudiants	100 000	100 000	100 000
Prolongation des allocations de recherches des doctorants	653 335	653 335	326 668
<b>3. Transports, ports et aéroports</b>	<b>31 300 000</b>	<b>31 300 000</b>	<b>31 300 000</b>
Soutien aux délégataires	5 300 000	5 300 000	5 300 000
Soutien aux délégataires (provisions)	26 000 000	26 000 000	26 000 000
<b>4. Autres domaines d'intervention</b>	<b>3 212 176</b>	<b>3 212 176</b>	<b>2 978 480</b>
Soutien à l'emploi associatif	280 000	280 000	178 000
Soutien au secteur touristique	454 176	454 176	322 480
Soutien aux associations en difficulté (provision)	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Soutien aux langues de Bretagne	212 000	212 000	212 000
Soutien aux structures sportives	266 000	266 000	266 000
<b>5. Dépenses de l'institution</b>	<b>5 998 624</b>	<b>5 998 624</b>	<b>4 617 533</b>
Achats de masques et produits sanitaires et frais de logistique associés	4 635 555	4 635 555	3 389 039
Information sur les mesures de soutien	201 777	201 777	67 201
Renforcement des équipements et logiciels de travail à distance	1 161 293	1 161 293	1 161 293
<b>Total général</b>	<b>167 348 451</b>	<b>137 016 051</b>	<b>106 911 455</b>

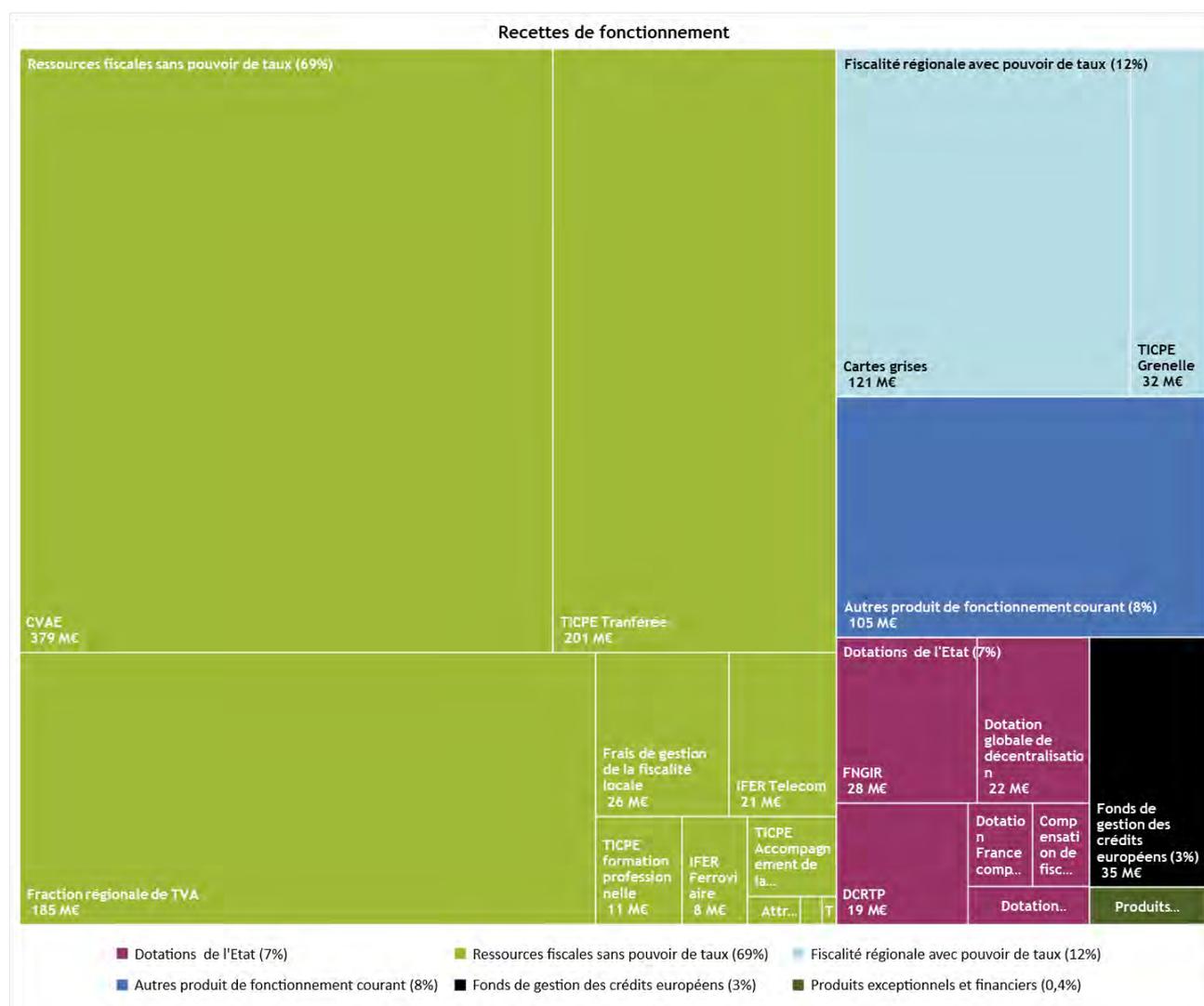
## II. Les recettes

### II.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (1225 M€) sont constituées des produits de fonctionnement courant (1185 M€), des produits exceptionnels et financiers (5,2 M€) et des recettes du fonds de gestion des crédits européens (35 M€).

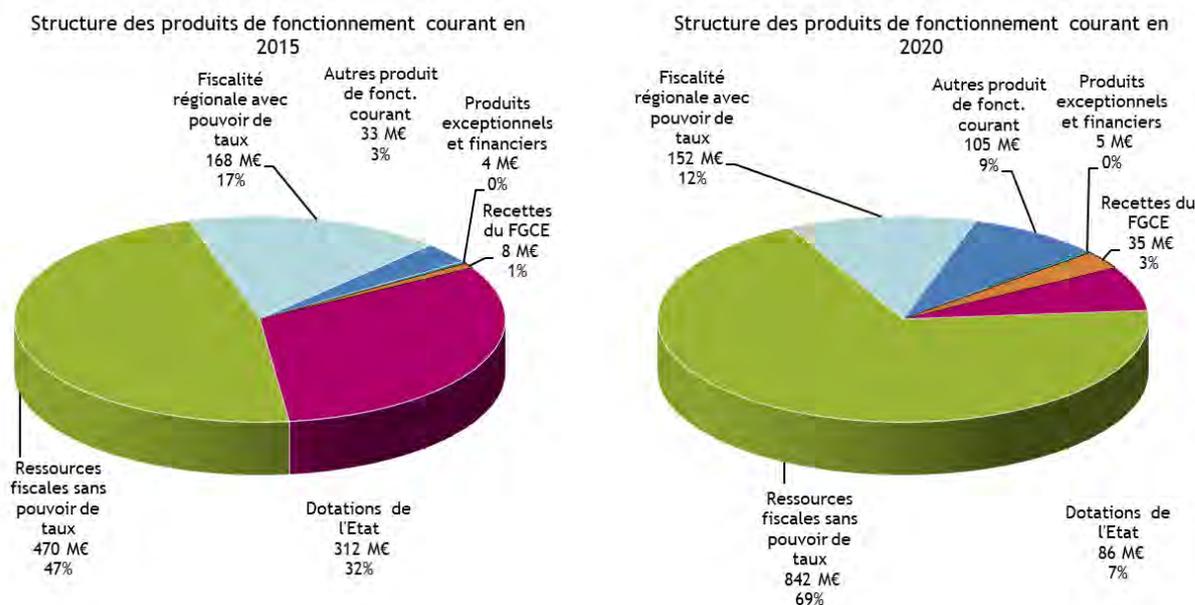
en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
+ Dotations de l'Etat	312 092 760	290 237 058	266 135 619	80 259 243	77 725 704	85 657 894		7,9 M€
Variation annuelle	-14,1%	-7,0%	-8,3%	-69,8%	-3,2%	10,2%	-22,8%	
+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux	469 585 267	484 635 333	700 358 087	895 700 635	936 460 176	841 903 167		-94,6 M€
Variation annuelle	13,7%	3,2%	44,5%	27,9%	4,6%	-10,1%	12,4%	
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	167 908 500	187 126 177	167 537 209	152 138 715	163 659 334	152 058 327		-11,6 M€
Variation annuelle	-3,9%	11,4%	-10,5%	-9,2%	7,6%	-7,1%	-2,0%	
+ Autres produit de fonctionnement courant	32 632 067	54 578 784	100 399 606	82 021 405	88 979 140	105 079 378		16,1 M€
Variation annuelle	-26,2%	67,3%	84,0%	-18,3%	8,5%	18,1%	26,3%	
= Produits de fonctionnement courant	982 218 594	1 016 577 352	1 234 430 521	1 210 119 997	1 266 824 354	1 184 698 766		-82,1 M€
Variation annuelle	-1,3%	3,5%	21,4%	-2,0%	4,7%	-6,5%	3,8%	
+ Produits exceptionnels et financiers	3 613 395	2 302 953	5 562 584	5 498 259	5 537 067	5 170 490		-0,4 M€
Variation annuelle	11,3%	-36,3%	141,5%	-1,2%	0,7%	-6,6%	7,4%	
+ Recettes du FGCE	7 846 389	6 919 359	11 671 846	34 731 076	56 992 341	34 886 604		-22,1 M€
Variation annuelle	-14,5%	-11,8%	68,7%	197,6%	64,1%	-38,8%	34,8%	
= Recettes Reelles de fonctionnement	993 678 378	1 025 799 664	1 251 664 950	1 250 349 332	1 329 353 762	1 224 755 860		-104,6 M€
Variation annuelle	-1,4%	3,2%	22,0%	-0,1%	6,3%	-7,9%	4,3%	

Après une augmentation importante en 2017 sous l'effet, principalement, de l'augmentation de 25% à 50% de la fraction de CVAE perçue par la Région, les recettes de fonctionnement diminuent sensiblement en 2020 (-7,9%). Cette évolution tient d'une part à la perte des ressources correspondant à la compétence apprentissage, d'autre part aux impacts économiques de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 démarrée en début d'année 2020.



En ce qui concerne la structure des produits de fonctionnement courant, après plusieurs évolutions majeures sur la période 2014-2018, **l'année 2020 confirme les tendances observées précédemment.**

**La part des ressources de nature fiscale sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun pouvoir de taux reste stable à 69% en 2020, contre 47% en 2015 ; ainsi que la part des dotations de l'Etat, 7% des recettes de fonctionnement en 2020, contre 32% en 2015.** La forte contraction des dotations depuis 2014 résulte de la participation de la collectivité à l'effort de rétablissement des comptes publics entre 2014 et 2017 (-24M€ en 2017) ainsi que du **remplacement de la DGF par une fraction des recettes de TVA de l'Etat en 2018.** La part de la fiscalité régionale avec pouvoir de taux se stabilise à 12% des produits de fonctionnement courant.



### II.1.1. Les Dotations de l'État

Avec la suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement des régions à partir de 2018, les Dotations de l'État sont désormais constituées de la Dotation Globale de Décentralisation et des compensations d'exonérations de fiscalité directe. Cette catégorie intègre également depuis 2011 les compensations instituées dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe : la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources des Régions (FNGIR).

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
<b>+ Dotations de l'Etat</b>	<b>312 092 760</b>	<b>290 237 058</b>	<b>266 135 619</b>	<b>80 259 243</b>	<b>77 725 704</b>	<b>85 657 894</b>		<b>7,9 M€</b>
<i>Variation annuelle</i>	-14,1%	-7,0%	-8,3%	-69,8%	-3,2%	10,2%		-22,8%
Dotation Globale de Fonctionnement	224 574 970	204 270 417	184 617 656	0	0	0	-6,3%	0,0 M€
<i>DGF forfaitaire</i>	208 889 444	188 584 891	168 932 130	0	0	0	-6,8%	0,0 M€
<i>DGF péréquation</i>	15 685 526	15 685 526	15 685 526	0	0	0	0,0%	0,0 M€
Dotation globale de décentralisation	21 912 707	21 912 785	21 087 806	21 896 088	21 888 532	21 888 532	0,0%	0,0 M€
Dotation de décentralisation relative à la FPA	1 338 000							
Dotation Accompagnement de la réforme de l'apprentissage	0	0	0	0	0	5 454 832		5,5 M€
Dotation France compétences	0	0	0	0	0	6 281 100		6,3 M€
Compensation de fiscalité directe	9 083 919	8 870 692	7 987 061	7 477 882	6 634 225	5 537 323	-9,4%	-1,1 M€
DCRTP	27 574 752	27 574 752	24 834 684	23 276 861	21 594 535	18 887 695	-7,3%	-2,7 M€
FNGIR	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	27 608 412	0,0%	0,0 M€

A partir de 2020 et la suppression de la compétence apprentissage des régions, s'y ajoute une dotation de compensation de la réforme de l'apprentissage, attribuée aux régions suite à la suppression de la ressource régionale pour l'apprentissage (taxe d'apprentissage et TICPE apprentissage); en effet celle-ci ne finançait pas exclusivement les actions en matière d'apprentissage, mais participait également au financement de la formation professionnelle. Le différentiel, établi par l'Etat à 13,7M€ pour la Bretagne, est financé par l'intermédiaire de deux vecteurs : des recettes de TICPE (8,3 M€) et une dotation budgétaire de l'Etat (5,5 M€).

Par ailleurs le soutien optionnel des régions aux CFA est désormais financé, en fonctionnement et en investissement, par dotation de l'opérateur France Compétences.

La Dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transfert des compensations d'exonération de fiscalité directe locale (DTCE FDL) continuent de subir la minoration

appliquée annuellement sur les dotations considérées par l'Etat comme des « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités ; leur montant est en baisse de -3,8M€ en 2020.

Malgré cette baisse, le montant des dotations augmente (+7,9M€) sous l'effet des deux nouvelles dotations.

### II.1.2. Les ressources fiscales sans pouvoir de taux

Cette catégorie regroupe l'ensemble des ressources de nature fiscale perçues par la Région, dont l'évolution est fonction de la croissance des bases de taxation, et/ou des taux et tarifs décidés par l'Etat, mais sur lesquelles la Région ne dispose d'aucun effet de levier.

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
<b>+ Ressources fiscales sans pouvoir de taux</b>	<b>469 585 267</b>	<b>484 635 333</b>	<b>700 358 087</b>	<b>895 700 635</b>	<b>936 460 176</b>	<b>841 903 167</b>		<b>-94,6 M€</b>
<i>Variation annuelle</i>	13,7%	3,2%	44,5%	27,9%	4,6%	-10,1%	12,4%	
TICPE Transférée	162 712 862	167 644 649	205 490 068	204 103 419	206 074 077	201 457 311	4,4%	-4,6 M€
CVAE	156 195 460	159 849 588	330 468 032	335 625 838	366 726 598	378 942 185	19,4%	12,2 M€
Fonds de péréquation de la CVAE	0	1 729 223	891 792	2 875 351	2 335 646	736 038		-1,6 M€
Attributions de compensation de CVAE				1 784 862	1 784 862	1 784 862		0,0 M€
IFER Ferroviaire	7 336 376	7 418 453	7 399 334	7 575 717	7 935 363	8 328 559	2,6%	0,4 M€
IFER Telecom	21 598 128	21 574 108	21 528 000	20 691 465	19 666 285	20 684 600	-0,9%	1,0 M€
Frais de gestion de la fiscalité locale	22 456 591	23 210 280	23 767 389	24 310 555	24 777 299	25 635 269	4,5%	0,9 M€
TICPE formation professionnelle	10 953 473	10 953 473	10 933 875	10 953 478	10 953 479	10 953 478	0,0%	-0,0 M€
TICPE primes d'apprentissage	15 899 950	18 987 292	18 268 329	13 557 390	15 782 300	0	-100,0%	-15,8 M€
Taxe d'apprentissage	66 129 493	66 337 060	71 931 427	74 613 502	76 402 626	0	-100,0%	-76,4 M€
TICPE taxe d'apprentissage	6 302 934	6 931 207	6 840 046	6 958 284	7 173 357	0	-100,0%	-7,2 M€
TICPE Accompagnement de la réforme de l'apprentissage	0	0	0	0	0	8 302 754		8,3 M€
TICPE Orientation et information sur les métiers	0	0	0	0	0	460 455		0,5 M€
Fraction régionale de TVA				192 650 774	196 848 285	184 617 656		-12,2 M€

Cette catégorie se compose désormais principalement des ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle (CVAE et IFER), de la TICPE transférée par l'Etat, principal vecteur de compensation pour financer les transferts de compétences depuis 2004, ainsi que depuis 2018 des recettes de TVA perçues en remplacement de la DGF des régions.

Une partie des ressources issues de la réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage de 2014 n'est plus perçue en 2020 : TICPE "primes d'apprentissage", taxe d'apprentissage et la TICPE « taxe d'apprentissage » (-99M€). En revanche s'y substitue une ressource de 8,3M€ de TICPE permettant de compenser la part de la ressource régionale de l'apprentissage finançant les actions de formation professionnelle (voir supra).

- Contribution du la valeur ajoutée des entreprises

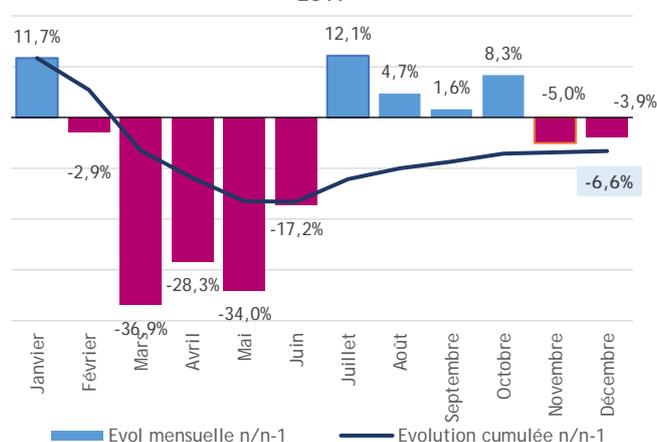
La CVAE affiche en 2020 une dynamique de +3%. Pour mémoire cette recette correspond à 50% du produit de CVAE encaissé par l'Etat en 2019 sur le territoire breton, elle n'est donc pas touchée cette année par l'effet de la crise sanitaire. A compter de 2021, elle sera remplacée par une nouvelle part de TVA.

- Fraction régionale de TVA

La part des recettes reversée par l'Etat aux régions au titre de la TVA est fixe. Elle a été calculée à partir des montants de DGF perçus par les régions en 2017. Rapporté au montant des recettes de TVA perçues par l'Etat cette même année, la DGF correspond à un ratio de 2,6%. Les recettes de TVA nettes encaissées par l'Etat sont ainsi, sur la base de ce ratio, reversées chaque mois aux régions. Cette recette dynamique bénéficie également d'une garantie plancher, à hauteur des montants de DGF 2017.

Cette garantie a été activée en 2020, l'évolution spontanée des recettes de TVA, fortement impactées par la conjoncture économique, conduisant à une recette inférieure au montant de DGF de 2017. Ainsi l'évolution de la TVA encaissée en 2020 est de -12,2M€ (-6,6%).

Evolution mensuelle et cumulée du produit de la fraction régionale de TVA en 2020 par rapport à 2019

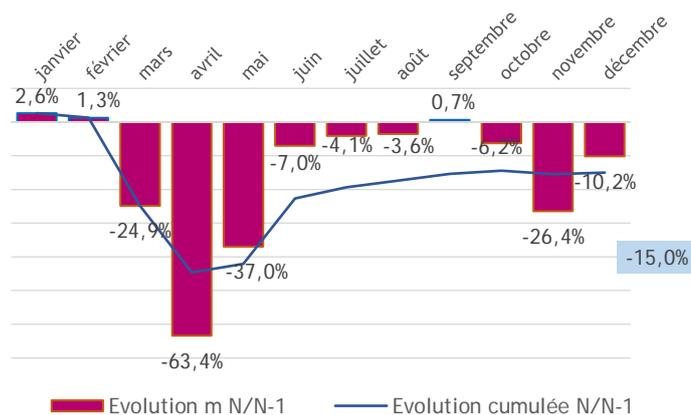


• La TICPE transférée

La TICPE transférée est garantie pour la part correspondant au financement des transferts de compétences. Mais elle comprend également depuis 2017 les fractions de tarifs correspondant à l'ex-modulation régionale.

Cette ressource n'est pas garantie, elle a donc subi l'effet de la baisse de consommation de carburant observé en 2020 sur le territoire national, sous l'effet des confinements successifs et plus globalement des mesures visant à restreindre les déplacements de population. La recette perçue en 2020 est en baisse de -4,6M€.

Evolution mensuelle et cumulée des livraisons de carburants routiers en France entre 2019 et 2020



Enfin, comptablement, sont également rattachées à cette catégorie les attributions de compensations versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor suite au transfert de la compétence transport interurbain, maritime et scolaire (en complément du transfert de CVAE). Le montant définitif de ces compensations, établi par les commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées et validé par arrêté des préfets départementaux, est de 1,8 M€.

Au total, les ressources fiscales sans pouvoir de taux s'élèvent à 842 M€ en 2020, en baisse de -10% par rapport à 2019 dont -8% liée à l'effet de périmètre « apprentissage » et -2% liée à crise sanitaire.

II.1.3. La fiscalité régionale avec pouvoir de taux

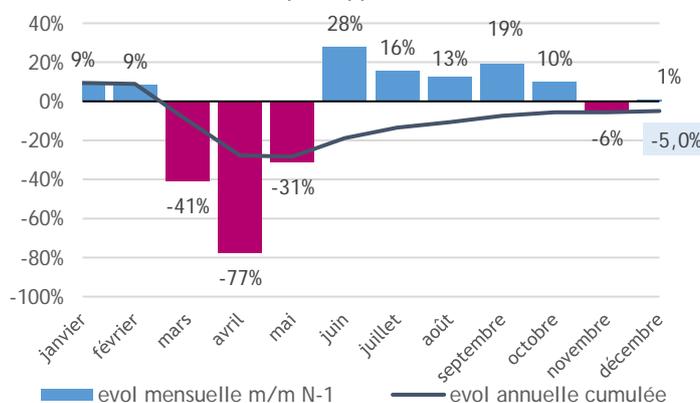
La fiscalité avec pouvoir de taux correspond à l'ensemble des ressources de nature fiscale, sur lesquelles la Région peut exercer un effet de levier : la taxe sur les cartes grises et la majoration de tarifs applicable à la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) dite majoration « Grenelle ». La modulation régionale n'en est plus une depuis 2017 et correspond désormais à des fractions de tarifs transférés par l'Etat (voir supra).

L'article 21 de la loi n°2019-1779 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 supprime au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la taxe sur les permis de conduire, considérée comme une taxe à trop faible rendement.

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
+ Fiscalité régionale avec pouvoir de taux	167 908 500	187 126 177	167 537 209	152 138 715	163 659 334	152 058 327		-11,6 M€
Variation annuelle		-3,9%	11,4%	-10,5%	-9,2%	7,6%	-7,1%	-2,0%
Cartes grises	96 162 096	114 391 045	131 116 795	115 777 185	127 854 390	120 522 445	4,6%	-7,3 M€
Permis de conduire (pour mémoire)	0	0	0	0	0	0		
Droits de mutation (pour mémoire)	7 121	768	0	0	0	0		
TICPE Grenelle	35 719 426	36 110 881	36 420 414	36 361 530	35 804 944	31 535 882	-2,5%	-4,3 M€
TICPE modulée (pour mémoire)	36 019 857	36 623 483						

La taxe sur les cartes grises est devenue l'unique taxe dont les Régions peuvent librement fixer le tarif. Les recettes de cette taxe correspondent aux immatriculations délivrées dans l'année sur le territoire régional liées à la vente de véhicules ou à la demande de modifications ou de duplicatas de certificats d'immatriculation. Les Régions fixent le montant du taux unitaire de la taxe. L'assemblée régionale a porté ce taux à 51€ par cheval-vapeur en 2016. Ce taux est ensuite multiplié par la puissance fiscale des véhicules. Il est par ailleurs réduit de moitié pour les véhicules d'occasions de plus de 10 ans (prévu par la loi) et les véhicules « propres » (sur délibération régionale).

Evolution du nombre d'immatriculations en Bretagne en 2020 par rapport à 2019



L'article 69 de la loi de finances pour 2020 prévoit par ailleurs une exonération totale de taxe pour les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène à partir 1<sup>er</sup> janvier 2020. Sous l'effet de la crise

sanitaire sur les immatriculations de véhicules (-5%), le produit de cette taxe est en recul de - 7,3 M€ en 2020 (-8%).

Les recettes de la majoration « Grenelle » de TICPE reflètent, comme pour la part « ex-modulation » susmentionnée, la baisse de la consommation de carburant constatée en 2020 sur le territoire national (la loi de finances pour 2020 a remplacé l'assiette régionale par une fraction de l'assiette nationale). L'évolution est de -4,3 M€ par rapport à 2019 (-12%).

#### II.1.4. Les autres produits de fonctionnement courant

Les autres produits de fonctionnement courant comprennent les participations et cofinancements obtenus sur les politiques menées par la Région dans ses différents domaines d'intervention. Avec 105M€ en 2020, ces produits sont en hausse de 16,1M€ (+18%).

Cette évolution est principalement due aux participations de l'Etat, qui affichent une progression de 12M€ liée à la montée en charge des dépenses régionales de formation liées au Pacte breton d'investissement dans les compétences (54M€ en 2020, 41 M€ en 2019, 29,9M€ en 2018).

Les participations reçues de l'Europe fluctuent également en fonction du rythme des demandes de paiement. Les recettes perçues au titre du FSE s'élèvent à 7M€ en 2020 contre 3,3 M€ en 2019.

Les autres produits de fonctionnement courant intègrent également le reversement des trop-perçus, les produits de redevances et depuis 2017 les produits du service transport scolaire et interurbain, composés principalement des participations familiales. Ces dernières sont en hausse de 3,1M€ en raison principalement de modalités de gestion de la nouvelle délégation de service public de transport scolaire et interurbain mise en place à l'été 2020 sur le territoire du Finistère, prévoyant la perception directe par la Région, et non plus par le délégataire, de ces participations.

Le montant des participations des familles au titre de la restauration et de l'hébergement dans les lycées est, à l'inverse, en baisse de -2,5M€ (-28%) compte-tenu des restrictions liées aux protocoles sanitaires instaurées dans les lycées depuis le printemps 2020 (fermetures des établissements puis cours partiellement en présentiel).

## II.2. Les recettes d'investissement hors emprunt

Les recettes d'investissement se composent des dotations et subventions d'équipement, ainsi que des ressources propres d'investissement. Les recettes d'investissement hors emprunt sont en hausse de 13% en 2020 et s'élèvent à 150,2 M€.

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
+ Recettes du FGCE	10 283 441	8 127 891	17 537 700	63 397 686	51 954 916	59 922 215		8,0 M€
Variation annuelle	-9,6%	-21,0%	115,8%	261,5%	-18,0%	15,3%	42,3%	
+ Dotations et subventions d'équipement	27 489 791	28 028 942	33 461 059	35 184 510	38 399 732	40 693 444		2,3 M€
Variation annuelle	4,9%	2,0%	19,4%	5,2%	9,1%	6,0%	8,2%	
+ Recettes propres d'investissement	22 662 441	32 083 994	36 950 308	56 611 458	42 119 345	49 571 691		7,5 M€
Variation annuelle	-11,4%	41,6%	15,2%	53,2%	-25,6%	17,7%	16,9%	
= Recettes d'investissement hors emprunt	60 435 673	68 240 827	87 949 067	155 193 654	132 473 993	150 187 350		17,7 M€
Variation annuelle	-4,3%	12,9%	28,9%	76,5%	-14,6%	13,4%	20,0%	

L'évolution des recettes des fonds de gestion des crédits européens s'explique par la montée en puissance de la programmation des dossiers, des paiements aux tiers bénéficiaires ainsi que, pour le FEDER, du contenu des appels de fonds auprès de la Commission Européenne. Concernant le FEDER, les services régionaux ont procédé à quatre appels de fonds en 2020, comme en 2019, mais les montants des dossiers intégrés aux appels de fonds étaient plus importants. Ainsi les remboursements perçus en 2020 au titre des subventions FEDER versées aux tiers bénéficiaires sont supérieurs de 16 M€ à ceux de 2019. A l'inverse les versements effectués aux bénéficiaires par l'Agence de services et de paiement (ASP), enregistrés en recettes et en dépenses dans les comptes de la Région, sont inférieurs en 2020 de -5M€ pour le FEADER et de -2M€ pour le FEAMP.

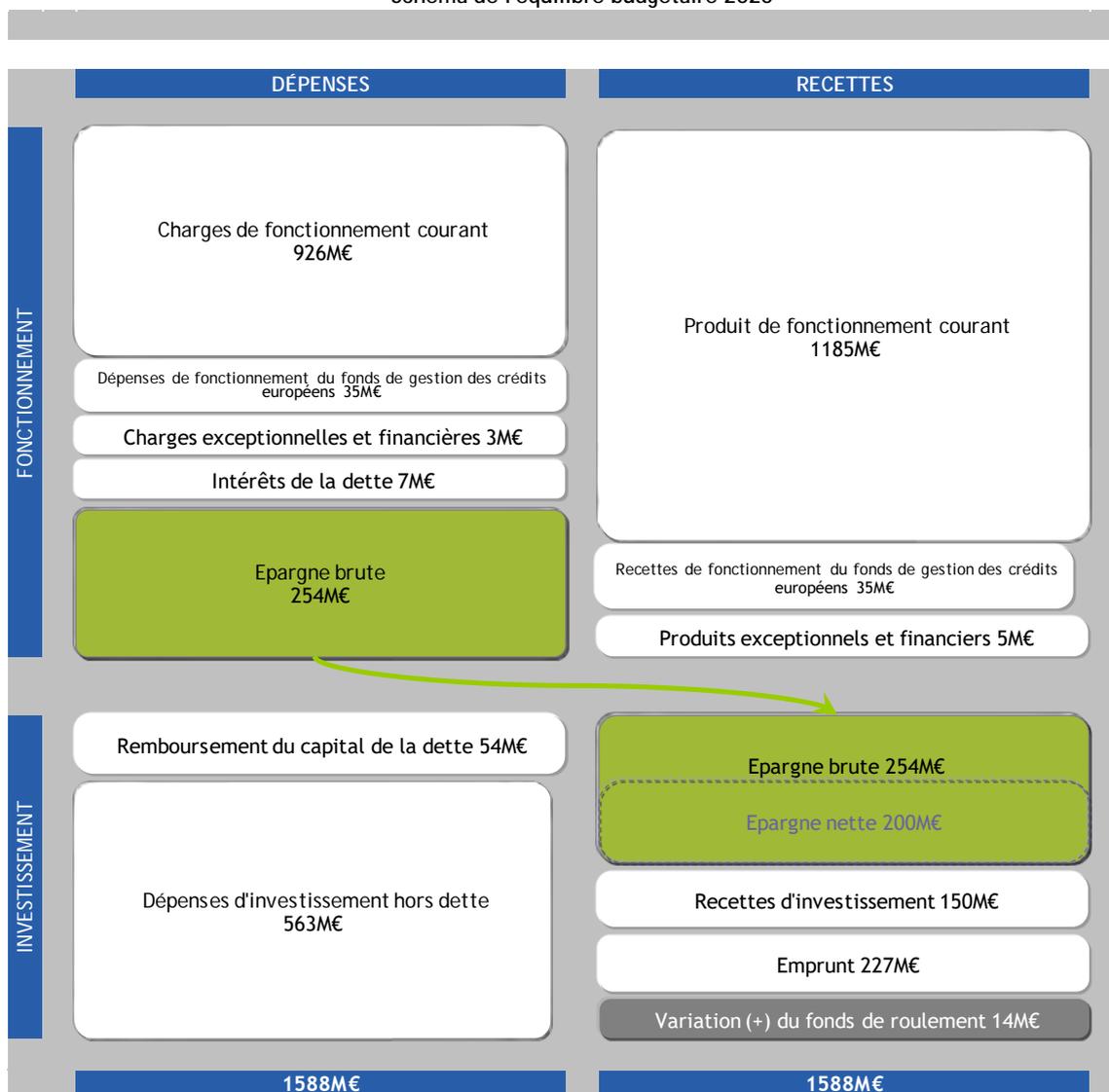
Les dotations et subventions reçues s'élèvent à 41M€. Il s'agit en premier lieu de la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire, gelée depuis 2009 à 21M€, ainsi que depuis 2020 de la dotation de France Compétences pour le financement du soutien aux CFA (7,7 M€). Sont également inscrites les subventions de l'État, des collectivités locales ou d'autres financeurs pour la participation à des travaux d'équipement. Les recettes FEDER au bénéfice de la Région sont également comptabilisées dans cette catégorie ; elles s'élèvent à 6,7 M€ en 2020 et portent sur la construction d'un quai dédié aux activités liées aux énergies marines renouvelables sur le Port de Brest ainsi que sur le financement du fonds de co-investissement Breizh Up.

Les ressources propres d'investissement de la Région sont composées essentiellement du Fonds de compensation pour la TVA, des produits de cessions et des remboursements d'avances consenties aux



### III. La situation financière

Schéma de l'équilibre budgétaire 2020



Le jeu des arrondis ne permet pas forcément à la présentation en millions d'euros d'être équilibrée

#### III.1. La constitution de l'épargne

Au même titre que l'emprunt, l'épargne dégagée par une collectivité sur sa section de fonctionnement contribue au financement des investissements. L'analyse des soldes d'épargne permet de juger la capacité structurelle d'une collectivité à couvrir sainement ses besoins de financement.

- **L'excédent brut courant** est le solde entre les produits de fonctionnement courant et les charges de gestion courante. Il évalue la capacité de la collectivité à dégager, sur sa gestion courante, un excédent, et par conséquent des marges de manœuvre.

A partir du calcul de l'excédent brut courant, la chaîne d'épargne se décompose de la manière suivante :

- L'excédent brut courant majoré des produits exceptionnels et financiers et minoré des charges exceptionnelles et financières correspond à l'épargne de gestion qui sert prioritairement au paiement de l'annuité de la dette ;
- **l'épargne brute** se déduit de l'épargne de gestion en retranchant les intérêts de la dette. Elle correspond strictement à la contribution de la section de fonctionnement au financement de l'investissement ;

- l'épargne nette, enfin, mesure la capacité maximum de financement dégagée par la section de fonctionnement, une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement du capital de la dette.

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
<b>+ Produits de fonctionnement courant</b>	982 218 594	1 016 577 352	1 234 430 521	1 210 119 997	1 266 824 354	1 184 698 766		-82,1 M€
Variation annuelle	-1,3%	3,5%	21,4%	-2,0%	4,7%	-6,5%	3,8%	
<b>- Charges de fonctionnement courant</b>	724 397 646	727 701 361	932 676 547	935 310 731	947 187 016	925 579 816		-21,6 M€
Variation annuelle	-0,8%	0,5%	28,2%	0,3%	1,3%	-2,3%	5,0%	
<b>= Excédent brut courant hors FGCE*</b>	257 820 948	288 875 990	301 753 974	274 809 266	319 637 338	259 118 950		-60,5 M€
Variation annuelle	-2,6%	12,0%	4,5%	-8,9%	16,3%	-18,9%	0,1%	
<b>+ Solde du fonds de gestion des crédits européens</b>	-2 186 159	115 312	2 789 086	-226 136	-152 744	220 215		0,4 M€
<b>= Excédent brut courant</b>	255 634 789	288 991 302	304 543 059	274 583 130	319 484 594	259 339 165		-60,1 M€
Variation annuelle	-5,2%	13,0%	5,4%	-9,8%	16,4%	-18,8%	0,3%	
<b>+ Produits exceptionnels et financiers</b>	3 613 395	2 302 953	5 562 584	5 498 259	5 537 067	5 170 490		-0,4 M€
<b>- Charges exceptionnelles et financières hors intérêts</b>	6 002 395	5 377 558	4 185 831	3 748 816	3 555 306	3 477 554		-0,1 M€
<b>= Epargne de gestion</b>	253 245 789	285 916 697	305 919 812	276 332 573	321 466 355	261 032 102		-60,4 M€
Variation annuelle	-6,0%	12,9%	7,0%	-9,7%	16,3%	-18,8%	0,6%	
<b>- Intérêts de la dette</b>	7 592 786	6 536 567	6 822 390	7 018 439	7 325 232	7 393 661		0,1 M€
Variation annuelle	8,0%	-13,9%	4,4%	2,9%	4,4%	0,9%	-0,5%	
<b>= Epargne brute</b>	245 653 003	279 380 131	299 097 423	269 314 134	314 141 124	253 638 441		-60,5 M€
Variation annuelle	-6,4%	13,7%	7,1%	-10,0%	16,6%	-19,3%	0,6%	
<b>- Remboursement du capital de la dette</b>	47 884 478	50 452 332	48 958 758	45 773 214	49 984 301	53 769 621		3,8 M€
Variation annuelle	16,1%	5,4%	-3,0%	-6,5%	9,2%	7,6%	2,3%	
<b>= Epargne nette</b>	197 768 525	228 927 798	250 138 665	223 540 920	264 156 823	199 868 820		-64,3 M€
Variation annuelle	-10,6%	15,8%	9,3%	-10,6%	18,2%	-24,3%	0,2%	

\* Hors opération de gestion de dette et de trésorerie, hors résultats antérieurs, hors Fonds de gestion des crédits européens

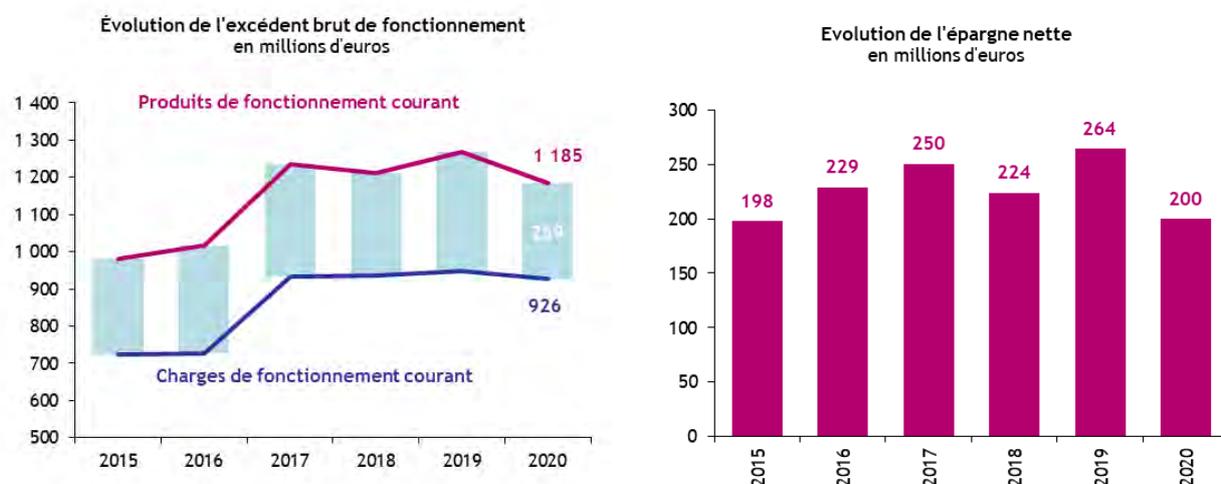
L'année 2020 est marquée par le double effet de la crise sanitaire et de la disparition de la quasi-totalité de la compétence apprentissage. L'une et l'autre affecte à la fois l'évolution des dépenses et des recettes.

Le retrait de la compétence apprentissage se traduit par une baisse de l'ordre de 72M€ en dépenses et recettes dont l'essentiel porte sur la section de fonctionnement, avec à la clé un impact sur la diminution de l'excédent brut de l'ordre de 10M€ imputable à cette réforme.

La crise sanitaire s'est traduit quant à elle par de moindres recettes mais aussi une croissance des dépenses de fonctionnement pour permettre la constitution de provisions pour risques et charges. Un effet de ciseau qui conduit au global à une baisse de près de 19% de l'excédent brut courant pour atteindre 259M€.

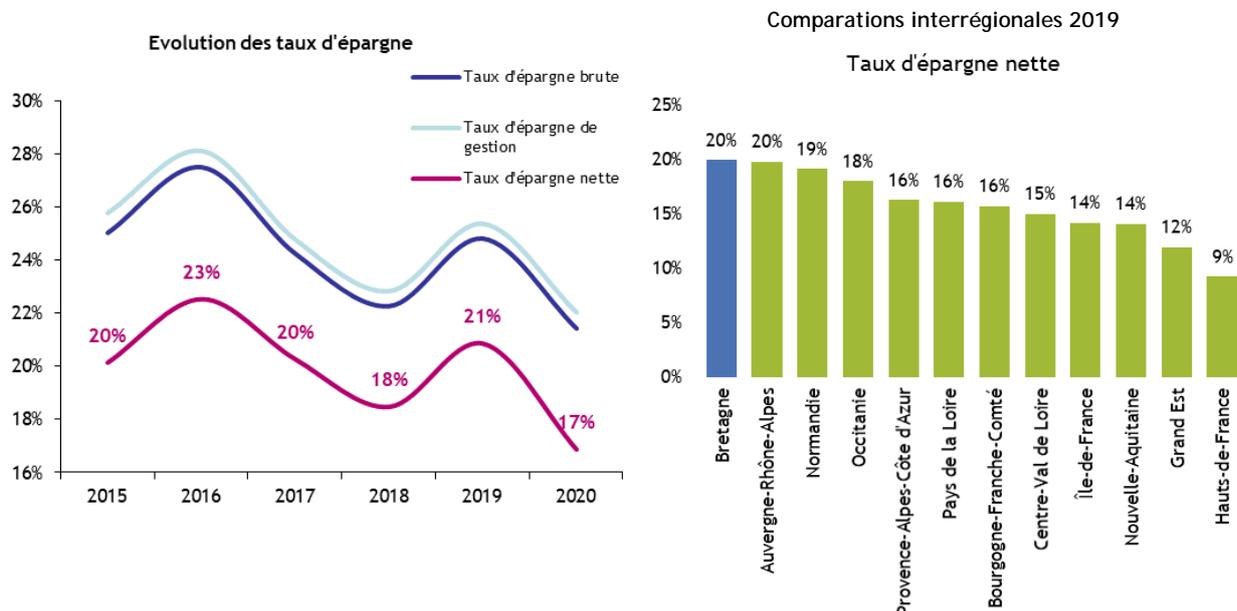
Cet effet se répercute en cascade sur les autres maillons de la chaîne d'épargne qui baissent chacun de l'ordre de 60M€. Ainsi, l'épargne de gestion se réduit à 261M€.

Le maintien à un niveau toujours historiquement bas des taux d'intérêt et les bonnes conditions obtenues par la Région sur ses emprunts, limitent l'impact des intérêts de la dette sur le niveau de l'épargne brute qui atteint 264M€ en 2020. L'épargne nette s'élève quant à elle à 200M€ en 2020, soit un niveau quasi identique à celui de 2015.



Le taux d'épargne rapporte l'épargne aux produits de fonctionnement courant. L'augmentation du périmètre de compétences de la Région, dont l'essentiel des charges pèse sur la section de fonctionnement conduit à une détérioration tendancielle des taux d'épargne. Le taux d'épargne nette diminue à 17% en 2020, contre 21% en 2019.

En dépit de sa diminution progressive, le taux d'épargne nette de la Bretagne reste parmi les plus élevés des Régions. En 2019, les taux d'épargne s'échelonnaient ainsi de 20% à 9% (cf. comptes administratifs des régions en 2019<sup>1</sup>). Ce haut niveau d'épargne, dont témoigne ce taux relativement élevé, a joué un rôle d'amortisseur face à la crise validant a posteriori la stratégie financière suivie de longue date par la Région.



### III.2. Le financement des investissements

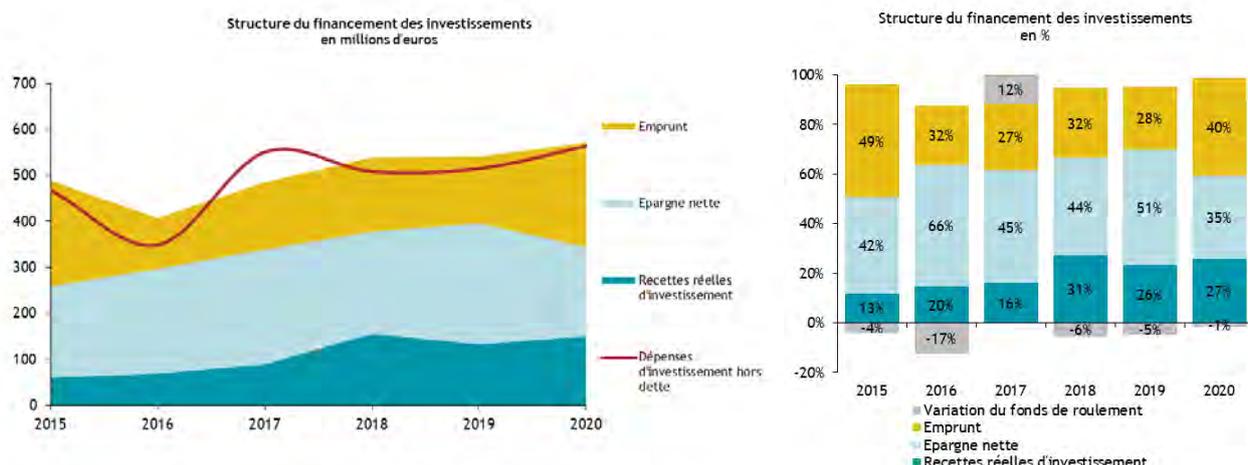
Pour financer ses investissements, la Région dispose des ressources suivantes :

- ses ressources d'investissement,
- l'autofinancement dégagé sur sa section de fonctionnement,
- une ressource externe : l'emprunt,
- et subsidiairement la variation du fonds de roulement.

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.	Δ 2020/19
- Dépenses d'investissement hors dette	467 890 643	348 774 199	549 805 851	507 919 522	514 185 678	563 249 181		49,1 M€
+ Recettes d'investissement hors emprunt	60 435 673	68 240 827	87 949 067	155 193 654	132 473 993	150 187 350		17,7 M€
= Capacité ou Besoin de financement total	-407 454 970	-280 533 373	-461 856 785	-352 725 868	-381 711 684	-413 061 832		-31,4 M€
<i>Variation annuelle</i>	-12,5%	-31,1%	64,6%	-23,6%	8,2%	8,2%	0,3%	
+ Epargne nette	197 768 525	228 927 798	250 138 665	223 540 920	264 156 823	199 868 820		-64,3 M€
= Capacité ou Besoin de financement réel	-209 686 445	-51 605 574	-211 718 120	-129 184 948	-117 554 862	-213 193 012		-95,6 M€
<i>Variation annuelle</i>	-14,3%	-75,4%	310,3%	-39,0%	-9,0%	81,4%	0,3%	
+ Emprunts	230 000 000	110 000 000	147 384 692	160 000 000	145 000 000	227 000 000		82,0 M€
<i>Variation annuelle</i>	-11,5%	-52,2%	34,0%	8,6%	-9,4%	56,6%	-0,3%	
= Variation du fonds de roulement (VFR)	20 313 555	58 394 426	-64 333 428	30 815 052	27 445 138	13 806 988		

La comparaison des dépenses et des recettes d'investissement détermine un besoin de financement total. Il s'élève à 413M€, en hausse de 8% par rapport à 2019, du fait d'une progression des dépenses d'investissement (+49M€) plus importante que celle des recettes d'investissement (+18M€). Ce besoin de financement est couvert prioritairement par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, en baisse significative cette année (-64M€). Lorsqu'un besoin de financement réel subsiste, il est alors financé par l'emprunt. La conjugaison d'un besoin de financement total en hausse et d'une épargne en baisse conduit à creuser le besoin de financement réel de 96M€ par rapport à 2019 pour atteindre 213M€.

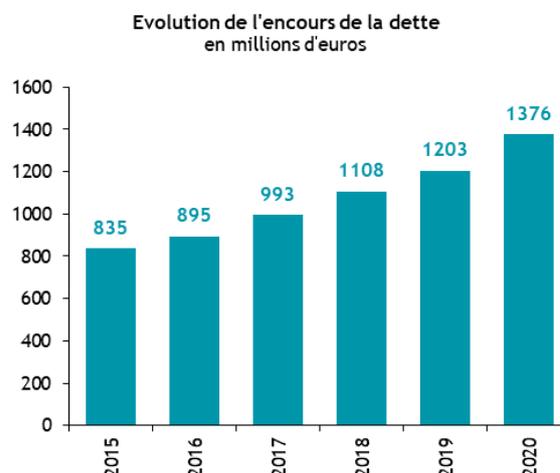
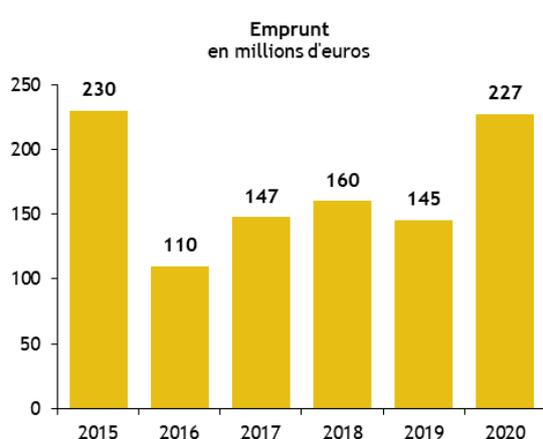
1 La TICPE Grenelle est retraitée en section de fonctionnement pour toutes les régions dans cette analyse.



En 2020, les investissements régionaux ont été financés à 35% par l'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement, à 40% par l'emprunt et à 27% par les recettes d'investissement.

### III.2.1. L'emprunt

En 2020, 227 M€ d'emprunt ont été mobilisés auprès de la banque européenne d'investissement à hauteur de 72M€, d'une part, et, d'autre part, directement sur les marchés de capitaux par le biais d'émissions obligataires, dont certaines à taux nul (20M€) ou négatif (50M€) (le détail des opérations est présenté en dernière partie du rapport financier). L'année 2020 est marquée par le premier remboursement *in fine* de l'une des émissions obligataires réalisées en 2014 pour un montant de 10 M€.



en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moy.
<b>Emprunts</b>	230 000 000	110 000 000	147 384 692	160 000 000	145 000 000	227 000 000	
+ Emprunts transférés à la Région*	0	0	0	0	0	84 119	
+ Emprunts de réaménagement	0	110 000 000	47 615 308	0	45 000 000	0	
+ Solde des opérations de trésorerie	0	0	0	0	0	0	
- Remboursement du capital de la dette	47 884 478	50 452 332	48 958 758	45 773 214	49 984 301	53 769 621	
- Remboursements anticipés	0	110 000 000	47 615 308	0	45 000 000	0	
<b>= Flux d'endettement</b>	<b>182 115 522</b>	<b>59 547 668</b>	<b>98 425 934</b>	<b>114 226 786</b>	<b>95 015 699</b>	<b>173 314 498</b>	
<b>Encours de la dette au 31 décembre</b>	<b>835 388 353</b>	<b>894 936 021</b>	<b>993 361 955</b>	<b>1 107 588 741</b>	<b>1 202 604 441</b>	<b>1 375 918 938</b>	
Variation annuelle	27,9%	7,1%	11,0%	11,5%	8,6%	14,4%	10,5%

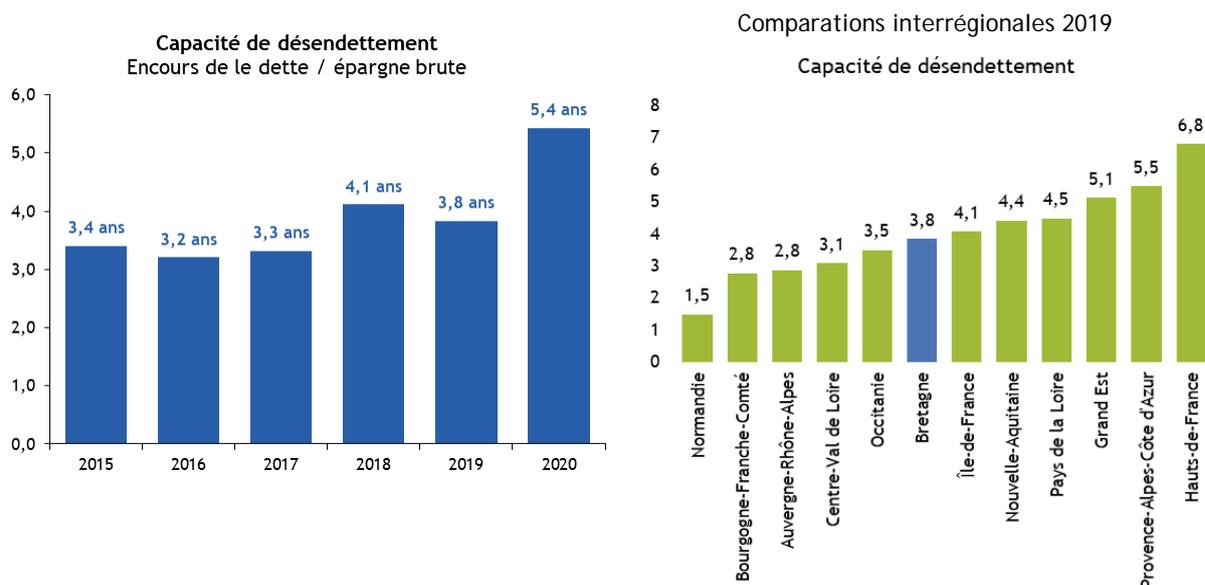
\* En 2020, suite à la dissolution du SMATAH, la Région a repris à son compte les 3 emprunts souscrits par la structure.

Suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH), liée la reprise en régie de l'exploitation des voies navigables de la partie finistérienne du canal de Nantes à Brest auparavant concédée, la Région a repris à son compte les encours de trois emprunts restant dus par la structure pour un total de 84k€. Les collectivités membres du syndicat mixte ont compensé à la Région leur quote-part pour un total de 45k€.

En tenant compte du remboursement du capital de la dette (54M€), il en ressort un **flux net d'endettement de 173M€ en 2020**. L'encours de dette atteint 1376M€, ce qui représente **une évolution moyenne de l'ordre de 10% par an sur la période 2015-2020**.

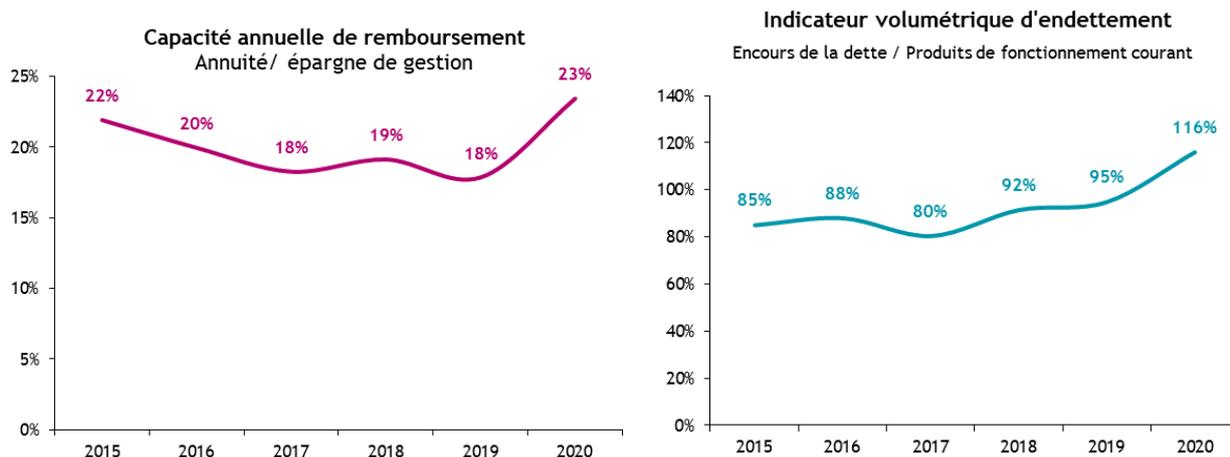
**A la différence des ressources propres, l'emprunt génère une charge annuelle** de dette. Pour la Bretagne, le coût moyen de la dette est de 0,7% en 2020, parmi les plus bas des Régions.

**La possibilité de recourir à l'emprunt doit s'étudier à la lumière de l'analyse de solvabilité de l'emprunteur. Celle-ci s'apprécie au regard de la capacité d'une collectivité locale à dimensionner sa dette à ses possibilités effectives de remboursement. La capacité de désendettement est l'indicateur qui reflète la capacité structurelle du débiteur à couvrir sainement ses besoins de financement. Elle mesure le temps nécessaire pour se désendetter en y consacrant toute son épargne brute. La BEI conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité de désendettement inférieure à 8 ans. L'Etat fixait quant à lui à 9 ans pour les régions la limite qui justifiait l'insertion dans le contrat financier d'une clause relative à une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.**



La croissance de l'encours de la dette combinée à la baisse de l'épargne brute explique la progression de la capacité de désendettement en 2020. Elle s'élève à 5,4 ans contre 3,8 ans en 2019, un niveau de solvabilité qui reste très satisfaisant compte tenu du contexte de crise. Pour Rappel, en 2019, la Bretagne se situait la sixième place des régions les plus solvables. En 2020, sur un échantillon de Régions encore partiel à la date où est rédigé ce rapport, la capacité de désendettement moyenne des Régions s'élèverait à 6,9 ans, soit une progression de l'ordre +45% par rapport à 2019, preuve de l'impact significatif de la crise sur les finances des Régions dans leur ensemble.

L'emprunteur doit aussi avoir la capacité à supporter la charge annuelle de sa dette. C'est la première contrainte de financement imposée aux collectivités puisque celles-ci doivent obligatoirement être en mesure de rembourser l'annuité de leur dette sur leurs ressources propres.



La capacité annuelle de remboursement, qui rapporte l'annuité de la dette à l'épargne de gestion, en est un indicateur. Le maintien de ce ratio témoigne de la capacité à rembourser la charge annuelle de la dette. La Banque européenne d'investissement conditionne ses prêts à la conservation par l'emprunteur d'une capacité annuelle de remboursement inférieure à 62,5%. Elle est de 23% pour la Région en 2020.

**L'indicateur volumétrique d'endettement**, qui rapporte l'encours de la dette aux recettes de fonctionnement, fait partie de la batterie d'indicateurs dont la croissance est susceptible d'alerter sur une dégradation de la solvabilité. Il est de 116% en 2020.

La progression significative de ces indicateurs témoigne de l'impact important de la crise sur les finances de la Région sans remettre toutefois en cause la solvabilité de la Région.

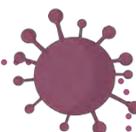
### III.2.2. La variation du fonds de roulement

en euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Variation du fonds de roulement (VFR)	20 313 555	58 394 426	-64 333 428	30 815 052	27 445 138	13 806 988
+ Excédent de fonctionnement capitalisé	106 243 154	77 109 415	98 180 992	105 347 593	58 408 015	0
+ Résultat de fonctionnement reporté	0	0	0	1 032 791	0	86 127 221
+ Excédent d'investissement reporté	0	0	2 646 583	0	8 901 184	8 712 452
- Déficit d'investissement reporté	84 123 560	34 676 266	0	69 886 237	0	0
= Fonds de roulement final (FRF)	42 433 149	100 827 575	36 494 147	67 309 199	94 754 338	108 646 661
FRF en jours de dépenses réelles totales	12 j	32 j	8 j	16 j	22 j	25 j

Variable d'ajustement final des dépenses et des recettes, la variation du fonds de roulement mesure le décalage entre l'emprunt mobilisé, avant la clôture de la section d'investissement, et le besoin de financement réel déterminé une fois connues dans leur ensemble les dépenses et les recettes afférentes à la section de fonctionnement, à l'issue de la journée complémentaire, fin janvier N+1.

Le fonds de roulement augmente de 13,8M€ en 2020. Cette évolution s'explique par un recours à l'emprunt assez précoce dans l'année pour capter des fenêtres de taux favorables et un niveau de réalisation des investissements plus faible qu'espéré, certains investissements (participation à des fonds notamment) n'ayant pu se conclure avant la fin de l'exercice comptable. Le fonds de roulement final, qui correspond au résultat cumulé de l'exercice s'élève à 108,6M€ et représente l'équivalent de 25 jours de dépenses en 2020, contre 22 jours en 2019.

Ce résultat devra être complété des résultats issus de la dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH) et de la fermeture du lycée Jean Moulin de Plouhinec. Les écritures comptables réalisées par le comptable public n'ont pas pu être intégrées dans les comptes de la Région avant la clôture de l'exercice comptable. Lors du vote de la décision modificative n°1 au budget de 2021, le Conseil régional sera amené à régulariser cet écart et à se prononcer sur l'affectation du résultat de 2020.

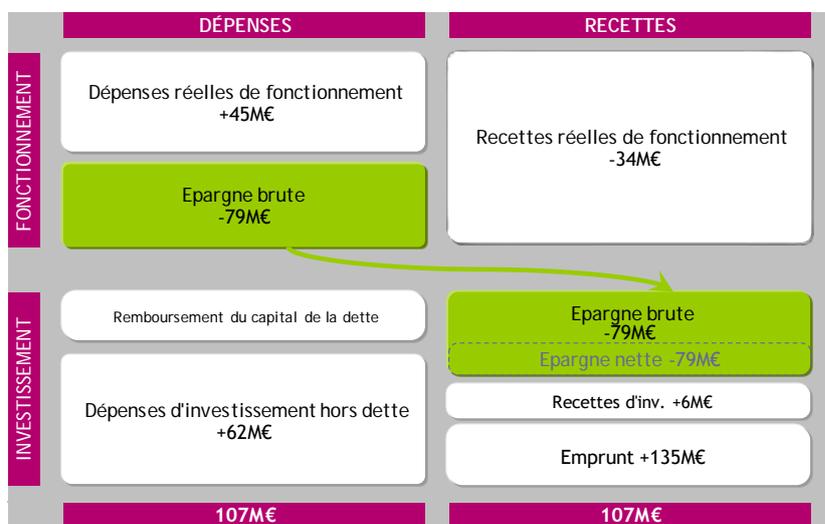


### Impact de la crise sanitaire sur les finances régionales

Au total, le bilan provisoire de la crise, sur les comptes 2020 de la Région est le suivant :

La crise a majoré les dépenses de fonctionnement de 45M€ et réduit les recettes de fonctionnement de 34M€ (déduction faite des remboursements obtenus des partenaires). Il en résulte une baisse de l'épargne imputable à la crise de 79M€.

Parallèlement, 62M€ de dépenses nouvelles ont été faites en investissement. Les remboursements obtenus des partenaires excèdent de 6M€ les pertes enregistrées sur les recettes d'investissement.



Il en ressort un besoin d'emprunt supplémentaire de 135M€ directement lié à l'impact de la crise et un rallongement de 1,7 ans de la capacité dynamique de désendettement.



## PARTIE 2

# CONSTITUTION DES RÉSULTATS DE **L'EXERCICE** **2020**

L'instruction budgétaire M71 prévoit que l'assemblée régionale constate le résultat de l'exercice à la clôture de celui-ci. Ce résultat est dégagé sur la section de fonctionnement en retranchant le cumul des dépenses ordonnancées en 2020 à la somme des titres de recettes émis. Complété du résultat antérieur reporté, il permet de financer la section d'investissement, qui est structurellement déficitaire. Le résultat cumulé est ainsi déterminé.

## I. Un excédent de fonctionnement en hausse

L'analyse par chapitre des mouvements de dépenses et de recettes réalisés en 2020 fait apparaître un niveau de recettes de 1 307,65 M€ et un niveau de dépenses de 1 299,15 M€.

Il en ressort donc un excédent de fonctionnement (hors résultat reporté de N-1) de 8,5 M€ contre 86,11 M€ en 2019.

Chapitres de fonctionnement	Dépenses	Recettes
930 Services généraux	95 902 947,34	2 287 139,41
931 Formation professionnelle et apprentissage	197 821 190,08	69 141 200,73
932 Enseignement	167 968 671,08	7 603 133,80
933 Culture, sports et loisirs	34 363 594,89	2 217 228,78
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	7 205 262,91	13 602,64
936 Gestion des fonds européens	34 666 388,97	34 886 604,11
937 Environnement	10 001 105,54	1 899 952,74
938 Transports	281 007 669,65	54 500 715,05
939 Action économique	66 043 907,40	7 341 675,88
940 Impositions directes	0,00	438 084 656,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	551 896 758,35
942 Dotations et participations	0,00	52 069 973,76
943 Opérations financières	36 351 230,58	6 414 705,11
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	786 243,67	5 156,07
945 Provisions	38 999 207,28	752 330,11
<b>Total mouvements Reels</b>	<b>971 117 419,39</b>	<b>1 229 114 832,54</b>
946 Transferts entre les sections	328 030 901,31	78 532 048,28
<b>Total mouvements d'ordre</b>	<b>328 030 901,31</b>	<b>78 532 048,28</b>
<b>Total général fonctionnement</b>	<b>1 299 148 320,70</b>	<b>1 307 646 880,82</b>

Résultat de fonctionnement

8 498 560,12

S'agissant des recettes, les produits de fiscalité (chapitres 940 & 941) représentent 80,5% des recettes réelles perçues en 2020. Les dotations et participations constituent, quant à elles, 4,2% des recettes perçues en 2020 (chapitre 942).

La répartition des dépenses de fonctionnement est structurée par les compétences obligatoires qu'assume la Région : 28,9% des dépenses réelles sont dédiées aux transports, 20,4% des dépenses réelles à la formation professionnelle et à l'apprentissage et 17,3% à l'enseignement.

## II. Une section d'investissement qui présente un résultat

L'exécution de la section d'investissement dégage un résultat de 5,3 M€. Celui-ci est dû à la progression des dépenses d'investissement qui passent de 759 M€ en 2019 à 767 M€ en 2020 et un montant d'emprunt en recettes en hausse.

Chapitres d'investissement	Dépenses	Recettes
900 Services généraux	27 296 626,55	23 902,25
901 Formation professionnelle et apprentissage	6 743 400,93	7 870 515,48
902 Enseignement	144 117 693,26	22 840 054,72
903 Culture, sports et loisirs	10 240 127,92	572 182,67
905 Aménagement des territoires	52 801 034,95	136 518,33
906 Gestion des fonds européens	56 888 883,02	59 922 214,56
907 Environnement	5 309 736,44	0,00
908 Transports	131 244 589,39	7 367 006,97
909 Action économique	128 607 088,93	24 553 536,59
922 Dotations et participations	0,00	22 542 445,98
923 Dettes et autres opérations financières	203 769 621,43	377 000 000,00
<b>Total mouvements Reels</b>	<b>767 018 802,82</b>	<b>522 828 377,55</b>
925 Opérations patrimoniales	79 964 724,48	79 964 724,48
926 Transferts entre les sections	78 532 048,28	328 030 901,31
<b>Total mouvements d'ordre</b>	<b>158 496 772,76</b>	<b>407 995 625,79</b>
<b>Total général investissement</b>	<b>925 515 575,58</b>	<b>930 824 003,34</b>

Résultat d'investissement

5 308 427,76

Hors mouvements financiers (liés au remboursement du capital de la dette et à la gestion active de la dette et de la trésorerie), les principaux postes de dépenses d'investissement sont l'enseignement (144 M€), les transports (131M€), l'action économique (129 M€) et la gestion des fonds européens (57 M€). Viennent ensuite, l'aménagement du territoire, la formation, la culture, les sports et les loisirs, et l'environnement. L'amortissement des emprunts en cours a atteint 53,77 M€.

Les recettes d'investissement sont quant à elles essentiellement constituées de la DRES (dotation régionale d'équipement scolaire, chapitre 902), des recettes concernant la gestion des fonds européens pour 60 M€ (chapitre 906), des recettes liées aux transports pour 7 M€ (chapitre 908), des remboursements d'avances (chapitre 909), du fonds de compensation de la TVA (chapitre 922) et des emprunts et opérations financières (chapitre 923). S'agissant de l'emprunt, la mobilisation nouvelle a été de 227 M€ en 2020.

### III. Un résultat cumulé de 108,65 M€

Conformément aux dispositions de l'instruction M71, la décomposition des résultats est la suivante :

#### Résultats du compte administratif

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement hors report	8 498 560,12
Résultat reporté	86 127 220,84
<b>Résultat N (a)</b>	<b>94 625 780,96</b>
	Investissement
Solde d'exécution d'investissement hors report	5 308 427,76
Résultat reporté	8 712 452,20
<b>Solde d'exécution (b)</b>	<b>14 020 879,96</b>
<b>Résultat cumulé (c=a-b)</b>	<b>108 646 660,92</b>

Les résultats du compte administratif présentent une différence avec ceux du compte de gestion établi par le payeur régional **qui s'établissent** respectivement à 94 555 683,91 euros en fonctionnement et 14 417 495,92 euros en investissement. Le compte de gestion intègre en effet, à la différence du compte administratif, les résultats issus de la dissolution du **Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique de l'Aulne et de l'Hyères (SMATAH)** et de la fermeture du lycée Jean Moulin de Plouhinec à hauteur de : + 396 615,96 € en investissement et - 70 097,05 euros en fonctionnement soit un impact globalement sur le résultat de + 326 518,91 euros. **Les écritures comptables réalisées par le comptable public n'ont pas pu être intégrées** dans les comptes de la Région avant la **clôture de l'exercice comptable**.

#### Résultats du compte de gestion

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement hors report	8 498 560,12
Résultat reporté	86 127 220,84
Résultats intégrés suite à la dissolution du SMATAH et à la fermeture du lycée de Plouhinec	-70 097,05
<b>Résultat N (a)</b>	<b>94 555 683,91</b>
	Investissement
Solde d'exécution d'investissement hors report	5 308 427,76
Résultat reporté	8 712 452,20
Résultats intégrés suite à la dissolution du SMATAH et à la fermeture du lycée de Plouhinec	396 615,96
<b>Solde d'exécution (b)</b>	<b>14 417 495,92</b>
<b>Résultat cumulé (c=a-b)</b>	<b>108 973 179,83</b>

Lors du vote de la décision modificative n°1 au budget de 2021, le Conseil régional sera amené à régulariser cet écart et à **se prononcer sur l'affectation du résultat de 2020**.

Il est à noter que le solde **d'exécution en investissement ne laisse pas apparaître de besoin de financement**.

## **PARTIE 3**

# **ANALYSE SYNTHÉTIQUE DU BILAN COMPTABLE**

Les règles de la comptabilité publique indiquent que le comptable du Trésor doit tenir une comptabilité en partie double, contrairement à l'ordonnateur.

Depuis la modernisation introduite par l'instruction M71, la comptabilité patrimoniale des régions est renforcée et améliorée. Le bilan comptable synthétique s'établit ainsi qu'il suit.

ACTIF					PASSIF		
En millions d'€	VNC fin 2019 (1)	Valeur brute fin 2020	Amort. et prov°	VNC fin 2020 (1)	En millions d'€	2019	2020
Immobilisations incorporelles	2 164,55	3 519,50	1 303,35	2 216,15	Dotations et fonds divers	616,75	650,54
Immobilisations corporelles	2 554,08	2 973,85	274,49	2 699,36	Réserves	2 740,95	2 741,12
-dont immobilisations en cours	919,30	998,51	0,00	998,51	Report à nouveau, +/- values	-5,42	78,85
Immobilisations financières	183,64	226,43	0,00	226,43	Résultat de l'exercice	86,11	8,50
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>4 902,27</b>	<b>6 719,78</b>	<b>1 577,84</b>	<b>5 141,94</b>	Subventions d'équipement	352,57	392,16
Redevables	5,77	7,71	0,00	7,71	-dont DRES	147,33	136,78
Autres créances	74,03	63,74	8,43	55,31	<b>Sous-total des capitaux propres</b>	<b>3 790,96</b>	<b>3 871,17</b>
<i>Sous-total créances</i>	<i>79,80</i>	<i>71,45</i>	<i>8,43</i>	<i>63,02</i>	Provisions pour risques et charges	5,00	43,10
Compte au trésor	427,49	500,69	0,00	500,69	Emprunts long/moyen terme	1 206,13	1 379,75
Fonds de garantie	0,00	0,00	0,00	0,00	ICNE	1,87	1,90
<i>Sous-total disponibilités</i>	<i>427,49</i>	<i>500,69</i>	<i>0,00</i>	<i>500,69</i>	<b>Total des capitaux permanents</b>	<b>5 003,96</b>	<b>5 295,92</b>
<b>Total actif circulant</b>	<b>507,29</b>	<b>572,14</b>	<b>8,43</b>	<b>563,71</b>	Fournisseurs, comptes rattachés	9,60	7,83
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00	0,00	Autres dettes à court terme	395,81	401,71
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 409,56</b>	<b>7 291,92</b>	<b>1 586,27</b>	<b>5 705,65</b>	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>405,41</b>	<b>409,54</b>
					Comptes de régularisation	0,19	0,19
					<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 409,56</b>	<b>5 705,65</b>

Le bilan présente la situation patrimoniale de la Région au 31 décembre 2020. Il est composé de deux parties, toujours égales. A l'actif, les emplois, c'est-à-dire les biens et valeurs appartenant à la Région. Au passif, les ressources, qui sont les moyens dont la Région dispose pour financer ces emplois. Le total du bilan fin 2020 s'établit à 5 705,65 M€ soit une augmentation de 296,09 M€ par rapport à 2019 (+ 5,5%).

## I. Analyse de l'actif

D'un montant de 5 141 M€, les immobilisations sont prédominantes dans la composition de l'actif de la Région (90,1 %).

### I.1. L'actif immobilisé (+240 M€ par rapport à 2019)

Les immobilisations incorporelles (+51,6M€) sont constituées essentiellement des subventions d'équipement versées qui apparaissent au bilan depuis l'application de la M71. Cette augmentation s'explique notamment par le financement du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD), les travaux sur la RN164 et la contribution au Fonds National de Solidarité dans le cadre de la crise sanitaire.

Les immobilisations corporelles (+145M€) comprennent le patrimoine immobilier (terrains et bâtiments), les voies navigables ainsi que des équipements, du mobilier, des matériels techniques et des véhicules.

Le patrimoine immobilier régional comporte notamment (en valeur nette) :

- du foncier pour 34,8M
- des bâtiments administratifs pour 53 M€
- des lycées et des bâtiments relevant de la formation pour 1 280,8 M€
- le FRAC et le campus d'excellence sportive de Dinard pour 27,7 M€
- les voies navigables sont valorisées à 32 M€ et le patrimoine portuaire et aéroportuaire est à ce jour comptabilisé pour 80,1 M€.

La poursuite d'importantes opérations de travaux implique une augmentation des immobilisations en cours de réalisation (travaux dans les lycées et sur le patrimoine portuaire).

Les amortissements

Les règles relatives aux amortissements, votées par l'assemblée régionale, permettent de constater dans le bilan les valeurs nettes des immobilisations obtenues à partir des valeurs brutes (ou valeurs d'acquisition) diminuées des amortissements.

Les amortissements comptabilisent la dépréciation des immobilisations dans le temps. Ils permettent également de dégager un autofinancement en prévision du renouvellement des investissements. En 2020, le montant des dotations aux amortissements était de 323 M€ (contre 306,2 M€ en 2019).

Les immobilisations financières s'élèvent à 226,4 M€ (+42,8 M€ par rapport à 2018) et comportent :

Les participations financières au capital des sociétés ou à des fonds (Sembreizh, Sabemen, Ouest-Venture, Goca, Breizh Up...) pour 79,6 M€ (dont en 2019 l'augmentation du capital de Sembreizh pour 4M€, l'augmentation du capital de Breizh Up pour 2,5M€ et la participation au capital de la Société Portuaire pour 0,5M€) ;

Un apport en compte courant d'associé de 15M€ à la Sabemen.

Les apports de la Région aux organismes gérants des dispositifs de prêts et de garanties aux entreprises (Brit, Bpifrance...) pour 66,3 M€ dont en 2020 la contribution au fonds COVID Résistance pour 12,6M€ ;

Le solde des avances remboursables accordées directement aux entreprises pour 64,8 M€.

## I.2. L'actif circulant (+56,4 M€ par rapport à 2019)

L'actif circulant est composé des créances et des disponibilités.

Les créances représentent les titres émis par la Région pour lesquels le recouvrement n'est pas intervenu à la clôture de l'exercice. Afin de couvrir le risque de non recouvrement de certaines créances, des provisions sont constituées. Elles s'élèvent à 8,4 M€.

Les disponibilités sont principalement composées du compte au Trésor. A la fin de l'exercice, la valeur de ce dernier dépend des contraintes juridiques sur les opérations de tirages et de remboursements temporaires qui s'appliquent à cette période de l'année et reflète le niveau du résultat à la clôture de l'exercice.

## II. Analyse du passif

Les capitaux permanents représentent plus de 93 % du total du passif de la Région. D'un montant de 5 296 M€, ils financent entièrement l'actif immobilisé. La règle du financement des emplois stables par des ressources stables est donc respectée.

En millions d'€	ACTIF				En millions d'€	PASSIF			
	2019		2020			2019		2020	
	Val nette	%	Val nette	%	Valeur	%	Valeur	%	
actif immobilisé	4 902,27	90,62%	5 141,94	90,12%	Capitaux permanents	5 003,96	92,50%	5 295,92	92,82%
Actif circulant	507,29	9,38%	563,71	9,88%	dont capitaux propres	3 790,96	70,08%	3 871,17	67,85%
dont créances	79,80	1,48%	63,02	1,10%	dont dettes LMT, ICNE, prov <sup>o</sup>	1 213,00	22,42%	1 424,75	24,97%
dont disponibilités	427,49	7,90%	500,69	8,78%	Dettes court terme	405,60	7,50%	409,73	7,18%
<b>Total ACTIF</b>	<b>5 409,56</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 705,65</b>	<b>100,00%</b>	<b>Total PASSIF</b>	<b>5 409,56</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 705,65</b>	<b>100,00%</b>

Le fond de roulement dégagé correspond à la différence entre les capitaux permanents et l'actif immobilisé. Fin 2020, il atteint 154 M€.

### II.1. Les capitaux permanents

Les capitaux propres sont les ressources non empruntées de la Région et sont constituées :

- du FCTVA et des subventions d'équipement perçues telles que la DRES et les fonds européens ;
- des « réserves », c'est-à-dire le cumul des résultats annuels affectés à l'investissement, des reports à nouveau provenant de la part des résultats reportée à la section de fonctionnement et du résultat de l'exercice ;
- des dotations correspondant à la contrepartie de l'intégration des immobilisations au bilan d'entrée de la Région, lors de la mise en œuvre de la M71.

Près de 68 % des ressources de la Région sont des capitaux propres. De plus, 73,1 % des capitaux permanents sont des capitaux propres. La structure financière du bilan est donc bonne.

Le volume des provisions constituées passe de 5M€ à 43,1M€ sous l'effets des impacts économiques et financiers de la crise sanitaire.

Le poste « dettes à long terme » identifie l'encours de dette de la Région. Il est de 1 425 M€ au 31 décembre 2020 (y compris le solde des avances remboursables multicollectivités).

### II.2. Les dettes à court terme

Les dettes à court terme regroupent le volume des mandats ordonnancés par la Région n'ayant pas fait l'objet de paiement à la clôture de l'exercice 2019. Cette rubrique représente 7,2 % du passif du bilan.



## **PARTIE 4**

# **BILAN DE LA GESTION PLURI- ANNUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71 et en application de l'article 20 du règlement budgétaire et financier de la Région, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté à l'occasion du vote du compte administratif. Ce bilan s'appuie notamment sur les annexes (C7 et C8) du cadre budgétaire et comptable.

La production de ce bilan est l'occasion de prendre connaissance, d'une part, du montant global des affectations de l'année, et d'autre part, de suivre l'évolution du stock des engagements restant à honorer au terme de chaque exercice budgétaire.

## I. La gestion pluriannuelle à la Région Bretagne

Les dépenses d'investissement de la Région (hors mouvements financiers) sont historiquement gérées en autorisations de programme et en crédits de paiement. Les dépenses de fonctionnement sont, depuis 2006, elles aussi gérées de façon pluriannuelle pour l'ensemble des dépenses d'intervention.

Les enjeux de cette gestion pluriannuelle sont rappelés à l'article 5 du règlement budgétaire et financier de la Région voté en février 2016 : « L'utilisation des autorisations de programme et d'engagement permet de valoriser les engagements pluriannuels de la Région, d'en suivre la réalisation et d'améliorer la lisibilité du budget en limitant le volume de crédits reportés d'un exercice sur l'autre. Elle permet en outre de retracer les engagements pris restant à honorer et donc de donner de la lisibilité sur les marges de manœuvre futures de la Région ».

## II. Le bilan des autorisations de programme au 31 décembre 2020

Le tableau présenté ci-après est une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

En 2020, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 915,88 M€. Il était composé des autorisations de programme ouvertes en 2020 et des autorisations de programme pluriannuelles présentant encore un disponible (missions I, III et VII).

Ces crédits ont été affectés à hauteur de 728,31 M€. Rapportés aux 915,88 M€ d'AP votées, ce volume d'affectation atteint 79,52 %. Ce taux est en forte hausse par rapport à 2019 (72,15%).

AUTORISATION DE PROGRAMME	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)	Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)
I - Territoire	137 790 668,40	12 100 000,00	136 507 376,07	50 806 791,89	-	187 314 167,96	52 801 034,95	134 513 133,01	
II - Economie	-	228 100 100,00	190 201 364,01	208 682 404,28	8 505 229,25	390 378 539,04	163 731 876,15	226 646 662,89	
III - Formation et éducation	31 229 205,00	229 235 000,00	453 393 575,25	258 888 470,81	3 223 601,75	709 058 444,31	157 330 820,91	551 727 623,40	
IV - Transports	-	109 359 200,00	190 978 206,95	108 987 589,09	309 112,56	299 656 683,48	79 805 021,11	219 851 662,37	
V - Environnement	-	9 410 000,00	24 379 889,76	7 998 953,86	412 562,62	31 978 535,22	5 309 736,44	26 668 798,78	
VI - Rayonnement	-	28 085 000,00	32 408 293,57	27 101 791,99	1 441 049,35	58 069 036,21	20 160 118,35	37 908 917,86	
VII - Fonds de gestion des crédits européens	90 606 937,21	24 300 000,00	106 067 895,45	50 182 364,59	-	156 250 260,04	56 888 883,02	99 361 377,02	
VIII- Autres dépenses	-	15 666 000,00	39 549 005,51	15 662 100,00	209 059,44	55 002 076,76	26 807 816,98	28 194 259,78	
<b>TOTAL</b>	<b>259 626 810,61</b>	<b>656 255 300,00</b>	<b>1 173 485 606,57</b>	<b>728 310 466,51</b>	<b>14 100 614,97</b>	<b>1 887 707 743,02</b>	<b>562 835 307,91</b>	<b>1 324 872 435,11</b>	<b>2,35</b>
	<b>915 882 110,61</b>								

**S'agissant du stock d'autorisations de programme restant à mandater, il s'élève à 1 324,87 M€ au 31 décembre 2020 contre 1 173,49 M€ un an auparavant.**

Si l'on rapporte ce stock d'AP au montant des crédits mandatés en 2020 on obtient un ratio de 2,35, en hausse par rapport à 2019 (2,30). Cela signifie qu'il faudrait un peu plus de 2 ans pour éteindre ce stock d'AP au rythme des paiements constaté en 2020.

### III. Le bilan des autorisations d'engagement au 31 décembre 2020

Le tableau présenté ci-dessous est également une adaptation synthétique de l'annexe réglementaire figurant dans le cadre budgétaire et comptable.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectés restant à financer (4)=(1)+(2)-(3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6)=(4)-(5)	Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)
I - Territoire	0,00	7 669 500,00	3 859 165,47	6 868 012,97	90 901,51	10 636 276,93	7 205 262,91	3 431 014,02	
II - Economie	0,00	45 894 900,00	56 043 872,57	45 038 919,79	2 784 765,28	98 298 027,08	49 698 571,91	48 599 455,17	
III - Formation et éducation	0,00	311 959 800,00	229 536 616,43	304 040 413,85	30 254 329,41	503 330 026,87	294 276 277,07	210 053 749,80	
IV - Transports	0,00	223 824 500,00	120 630 809,90	223 721 988,80	1 060 750,06	343 292 098,14	264 014 075,53	79 278 022,61	
V - Environnement	0,00	12 328 200,00	10 409 114,08	12 310 567,96	1 068 217,59	21 651 464,45	10 001 105,54	11 650 358,91	
VI - Rayonnement	0,00	43 659 900,00	6 262 121,57	43 048 167,87	238 379,18	49 071 910,26	40 021 140,05	9 050 770,21	
VII - Fonds de gestion des crédits européens	33 141 229,37	30 110 000,00	18 554 275,79	32 459 158,22	0,00	51 013 434,01	35 386 114,09	15 627 319,92	
VIII- Autres dépenses	0,00	30 252 500,00	9 319 845,82	29 100 091,00	1 824 397,91	36 595 538,91	24 032 221,23	12 563 317,68	
<b>TOTAL</b>	<b>33 141 229,37</b>	<b>705 699 300,00</b>	<b>454 615 821,63</b>	<b>696 587 320,46</b>	<b>37 321 740,94</b>	<b>1 113 888 776,65</b>	<b>724 634 768,33</b>	<b>390 254 008,32</b>	<b>0,54</b>
	<b>738 840 529,37</b>								

En 2020, le montant des crédits disponibles pour affecter représentait 738,84 M€ pour 946,41 M€ en 2019 correspondant à une diminution des AE votées.

Les crédits 2020 ont été affectés à hauteur de 696,59 M€, ce qui représente un taux d'affectation de 94,28 %, en hausse par rapport à 2019 (93,58%).

**S'agissant du stock d'autorisations d'engagement restant à mandater, il s'élève à 390,25 M€ au 31 décembre 2020, contre 454,61 M€ l'année précédente.**

Si l'on rapporte ce stock d'AE au montant des crédits mandatés en 2020 on obtient un ratio de 0,54 (inférieur au ratio de 0,57 en 2019). Cela signifie qu'il faudrait moins d'une année pour éteindre ce stock d'AE au rythme des paiements constaté en 2020.

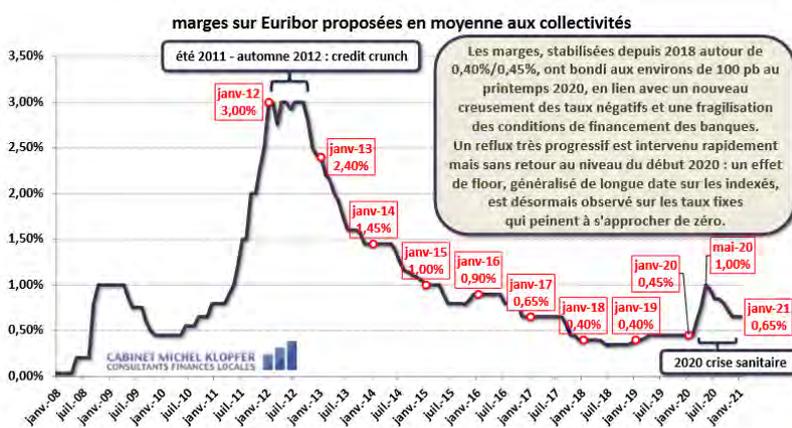
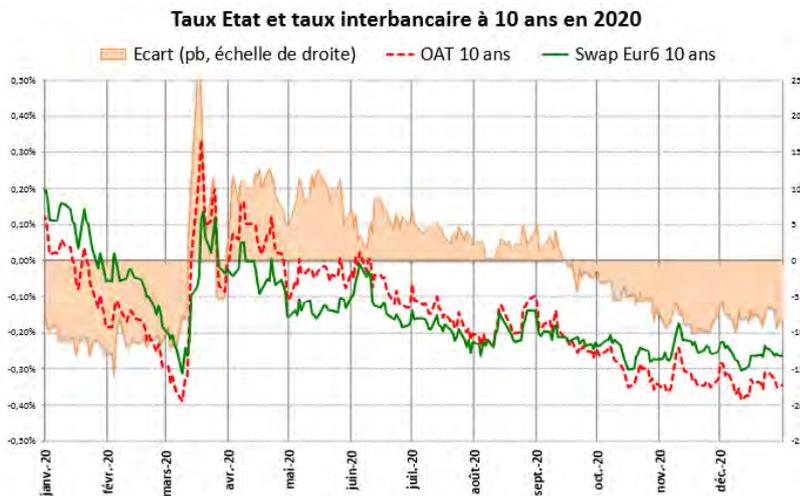


## **PARTIE 5**

COMPTE-RENDU DE  
L'ÉXÉCUTION DES  
**OPÉRATIONS**  
**D'EMPRUNT**  
ET DE  
**GESTION DE**  
**LA DETTE**  
DE L'EXERCICE 2020

Ce compte-rendu s'inscrit dans le cadre de la délégation du Conseil Régional au Président pour la gestion de la dette et de la trésorerie (délibération n° 19\_DFE\_SBUD\_10), adoptée lors de la session des 20 et 21 juin 2019.

## I. Conjoncture financière de l'année 2020

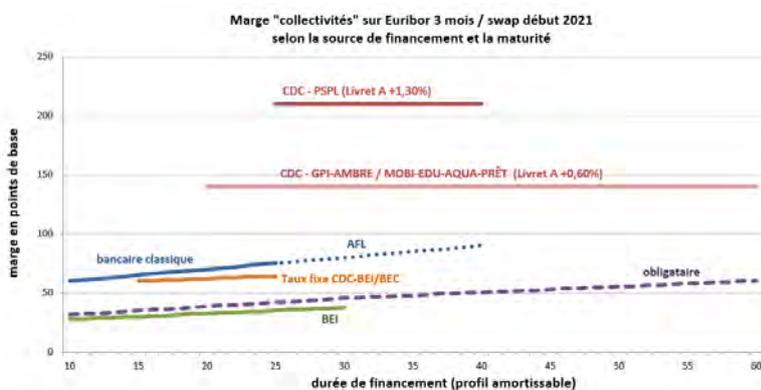


Les taux à 10 ans ont connu une **baisse continue jusqu'à la crise sanitaire** en mars. Ils ont ensuite augmenté sensiblement (+0,45% pour le taux interbancaire et +0,75% pour l'OAT).

**A partir d'avril, une baisse s'opère pour finir l'année sur des niveaux très en dessous de ce qu'ils étaient en début d'exercice.**

De leur côté, les marges bancaires ont connu une remontée à 1% durant la crise sanitaire. Elles se sont par la suite normalisées mais restent à un niveau **supérieur à ce qu'elles étaient un an plus tôt** (0,65% en janvier 2021 contre 0,45% en janvier 2020).

Dans ce contexte, cinq solutions de financement s'offrent aux collectivités avec par ordre de compétitivité :



1 - les prêts Banque Européenne d'Investissement (BEI),

2 - les émissions obligataires,

3 - les emprunts CDC sur ressources BEI,

4 - les prêts consentis par les banques traditionnelles ou par l'AFL à ses membres (hors frais et garanties d'adhésion) et enfin

5 - la CDC.

Du côté des taux courts, la Banque Centrale Européenne a mis en place de nouvelles opérations de refinancement à long terme (TLTRO) **d'une durée de 18 mois afin d'endiguer un brusque ressaut des primes de liquidité** constaté sur le marché interbancaire en mars, lorsque la crise sanitaire a suscité de la méfiance entre établissements bancaires.

Ces opérations offrent aux banques qui y participent la possibilité de bénéficier d'un refinancement à un taux pouvant atteindre -1% (contre 0% pour le taux de refinancement « classique »), à la condition qu'elles accroissent leurs encours de crédit aux acteurs économiques (dont ne font pas partie les collectivités).



Ces TLTRO ont généré une nouvelle inondation de liquidités sur le marché interbancaire engendrant une baisse de l'ensemble des Euribor (1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois) en dessous du taux de dépôt.

Il en résulte pour la Région des offres sur ces émissions de NEU CP (ex billets de trésorerie) à des taux inférieurs aux taux de dépôt (0,50%) depuis octobre 2020.

## II. La gestion de la dette et de la trésorerie en 2020

### II.1. La mobilisation de l'emprunt 2020

La réalisation du programme d'emprunt de 2020 s'est inscrite dans une stratégie globale qui vise les objectifs suivants :

- Maintien de l'équilibre relatif de l'encours entre taux fixes et taux variables (part comprise entre 33% et 66%) ;
- Sécurisation des financements à venir ;
- Optimisation des frais financiers.

L'autorisation d'emprunt pour 2020 était de 363,010 millions d'euros. Compte tenu des besoins effectifs, 227 M€ millions d'euros d'emprunts nouveaux ont été consolidés sur l'exercice. Ces consolidations ont été réparties entre emprunts obligataires et Banque Européenne d'Investissement (BEI).

A partir du mois de février et jusqu'en octobre 2020, la Région a réalisé dix émissions obligataires pour un montant total de 155 M€ sur une maturité moyenne d'environ 13 ans in fine.

Elle a obtenu un taux fixe moyen de 0,58 %, soit une marge moyenne sur OAT (Obligation Assimilable du Trésor) de 30 bps et une marge sur EUR 3M d'environ 54 bps tous frais inclus.

Pour la première fois, la Région a même pu obtenir des prêts long terme à taux négatifs.

Dans le détail, ces émissions se décomposent comme suit :

Montant	Taux fixe	Marge OAT	Marge E3M all in	Durée	Maturité	Placeurs	Date de versement
30	-0,073%	40	33	5	2025	GFI	04-mars
10	-0,030%	45	36	7	2027	BRED	16-mars
5	0,607%	23	55	16	2036	Natixis	11-juin
5	0,642%	24	57	17	2037	Natixis	16-juin
30	0,700%	27	54	18	2038	HSBC	19-juin
30	0,770%	27	60	19	2039	HSBC	18-juin
10	0,815%	26	62	20	2040	GFI	12-juin
5	0,815%	26	63	20	2040	CACIB	12-juin
10	-0,100%	59	51	3	2023	GFI	30-oct
20	0,000%	40	39	10	2030	GFI	30-oct

En outre, la Région a consolidé 72 M€ de la convention BEI dédiée au financement du Projet de Développement du Port de Brest (PDPB). Cette consolidation a été réalisée en deux tranches (18 M€ et 54 M€) à taux variable sur Euribor 3 mois + marge de 0,249% et sur des durées de 15 ans.

## II.2. Les opérations menées sur l'encours de dette long terme

La Région a contractualisé **l'ensemble de ses prêts obligataires** à taux fixe, les deux emprunts BEI ayant été conclus à taux variable. Ces nouvelles consolidations ont donc conduit à une légère augmentation du **compartiment à taux fixe de l'encours de 2 points** en le faisant passer de 58% à 60% un an auparavant.

## II.3. L'optimisation de la gestion de la trésorerie

### II.3.1. Le contexte

La réglementation budgétaire et comptable impose aux collectivités des dépôts non rémunérés et rend impossible les déficits de trésorerie. Aussi, afin d'optimiser les coûts liés à la gestion de la trésorerie, la Région Bretagne suit très précisément ses flux de dépenses et de recettes. Jusqu'en 2012, le profil de trésorerie était majoritairement excédentaire, ce qui signifie que la gestion consistait davantage à réduire ces excédents par des remboursements temporaires permettant des économies d'intérêts et occasionnellement à tirer les lignes à court terme pour faire face à un déficit ponctuel de trésorerie.

Depuis 2013, le profil de trésorerie est déficitaire, l'enjeu prioritaire est donc d'optimiser la mobilisation de la ressource et, lorsque les conditions de marché le permettent, de réaliser des économies d'intérêts par le remboursement temporaire de certains encours. Pour autant, le contexte de taux négatifs depuis le second semestre 2015 ne permet plus de réaliser des économies d'intérêts, certains remboursements étant même générateurs d'intérêts.

Dans ce cadre, la trésorerie zéro ne constitue plus l'objectif prioritaire et la Région a dû adapter ses outils de gestion à ces nouveaux enjeux.

### II.3.2. Les moyens : La mise en place d'un programme de Titres Négociables à Court Terme (TN-CT) et le renouvellement des lignes de trésorerie

En juillet 2019, la Région a actualisé son programme de TN-CT (ou NEU CP) **portant le plafond d'émission de 240 M€ à 350 M€**. Ce montant représente le montant maximum de billets pouvant être émis simultanément. Les NEU CP constituent des financements de court terme, généralement compris entre 2 semaines et 3 mois, négociés directement sur les marchés auprès d'investisseurs.

Leurs modalités de gestion présentent cependant plus de contraintes que celles des lignes de trésorerie classiques. D'une part, un délai de 2 jours est généralement nécessaire pour leur mise en place. D'autre part, ils ne peuvent être remboursés avant leur terme, déterminé au moment de leur contractualisation. Pour finir, leur **mise en œuvre est conditionnée par la présence de lignes de disponibilités** ou « back-up » permettant d'assurer la solvabilité de l'émetteur à chaque échéance.

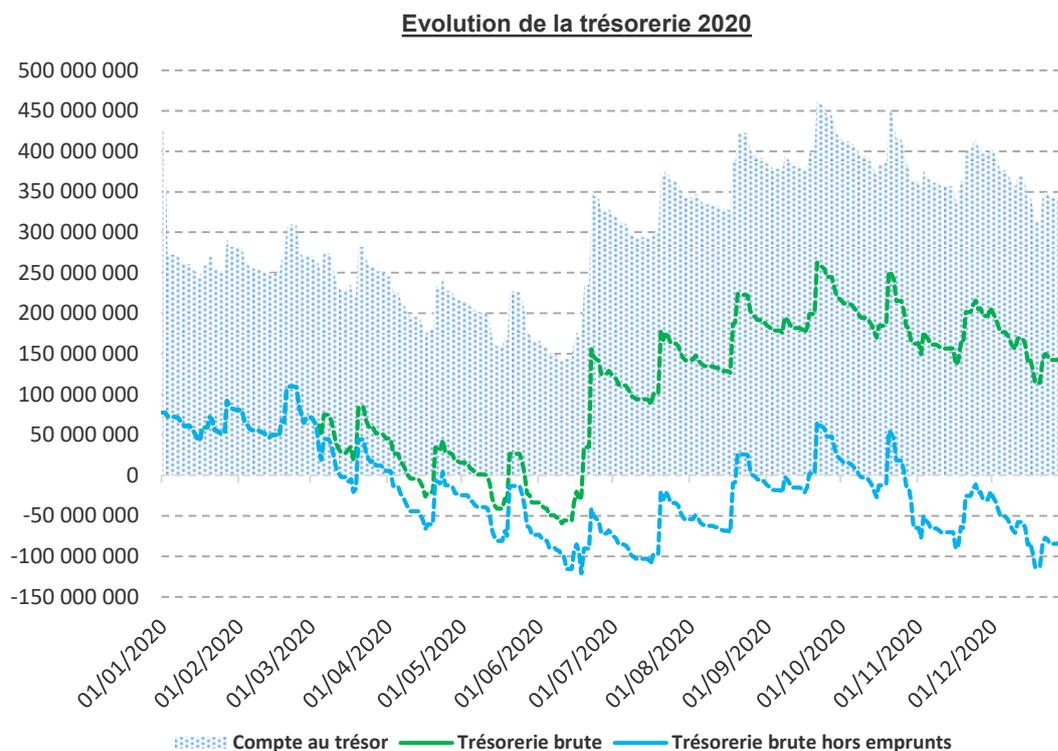
La couverture du programme de NEU CP de la Région est assurée :

- **Pour 150 M€, par l'enveloppe CDC revolving disponible sous trois jours**
- **Pour 200 M€, par la souscription de lignes de trésorerie disponible en J ou J+1 :**
  - La première ligne a été souscrite le 25 juin 2020 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 44 M€. Elle est indexée sur l'Euribor 3 mois assortie d'une marge de 1,09%, le coupon étant flooré (signifie que la Région acquitte au minimum un taux nul si la somme de l'indice + la marge est égale ou inférieure à zéro)
  - Une deuxième ligne a été souscrite le 25 juin 2020 avec ARKEA pour un montant de 40 M€. Elle est indexée sur l'EUR 3M flooré à 0% assortie d'une marge de 0,40% (signifie que la Région acquitte au minimum la marge même si l'indice EUR 3M est négatif)
  - Une troisième ligne a été souscrite le 1<sup>er</sup> juillet 2020 avec la Société Générale pour un montant de 26 M€. Elle est indexée sur l'Euribor 1 mois flooré à 0% assortie d'une marge de 0,40% (signifie que la Région acquitte au minimum la marge même si l'indice EUR 3M est négatif)
  - Une quatrième ligne a été souscrite le 4 décembre 2020 avec la Société Générale pour un montant de 90 M€. Elle est indexée sur l'Euribor 1 mois flooré à 0% assortie d'une marge de 0,20% (signifie que la Région acquitte au minimum la marge même si l'indice EUR 3M est négatif)

La Région a profité de conditions exceptionnellement favorables sur les Titres Négociables à Court Terme (TN-CT). Ainsi en 2020, elle a émis exclusivement à taux négatif ce qui s'est traduit par la perception de produits financiers à hauteur de 1,341 M€.

La Région a effectué 43 émissions pour un montant cumulé de 2 495 M€, avec un montant moyen émis de 58 M€ sur une durée moyenne de 52 jours à un taux moyen pondéré de - 0,356 %.

### Niveau de trésorerie naturelle et du solde au trésor



La trésorerie brute ou naturelle moyenne de la Région, c'est à dire sans gestion active de trésorerie, s'élève à **103,176 M€ sur l'année**. Ce montant moyenné chute à -18,781 M€ sans prise en compte des nouveaux emprunts long terme mobilisés.

L'encaisse au Trésor est très nettement excédentaire et atteint en moyenne 305,225 M€.

Compte tenu des conditions très avantageuses obtenues sur les TN-CT, la Région a **décidé d'émettre continuellement au maximum de son autorisation de 350 M€**. Elle a par ailleurs remboursé temporairement son encours revolving CDC de 150 M€ entre le 3 janvier et le 28 décembre.

## III. Le niveau et la structure de la dette au 31 décembre 2020

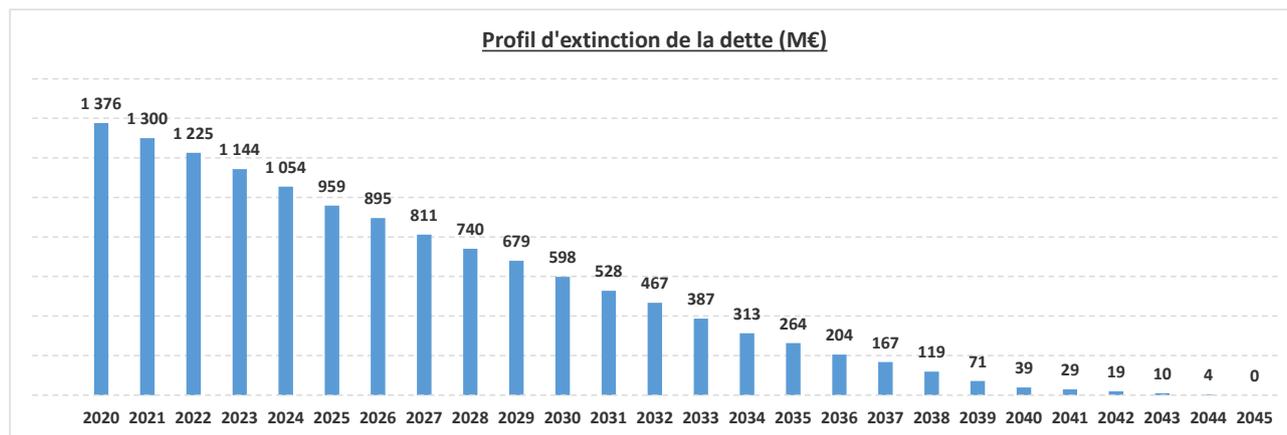
### III.1. L'encours de dette

Conformément à la stratégie financière arrêtée par la Région, l'encours de la dette a poursuivi sa croissance et s'élevait au 31 décembre 2020 à 1 376 millions d'euros. Pour rappel, l'encours ramené à la population était de 364 € en 2019 et positionnait la Région au 7ème rang des régions les moins endettées par habitant.

La durée de vie moyenne s'élève à 9,7 années en 2020 soit le même niveau qu'en 2019.

La capacité dynamique de désendettement passe de 3,8 années en 2019 à 5,4 années en 2020.

Au 31 décembre 2020, le profil d'extinction de la dette actuelle, exprimé en M€ est le suivant :



### III.2. La structure de la dette régionale

#### III.2.1. La répartition de la dette entre taux fixes et taux variables

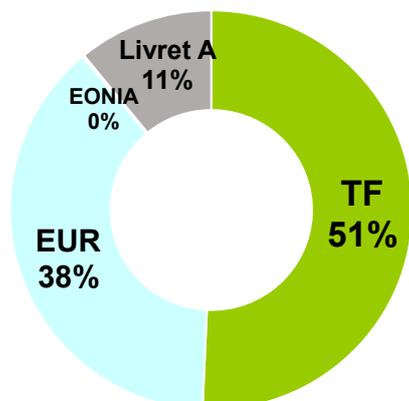
Au 31 décembre 2020 et avant prise en compte des opérations de couverture, l'encours de la dette se composait à 49% de dette à taux variables et de 51% de dette à taux fixes.

Après prise en compte des opérations de réaménagement :

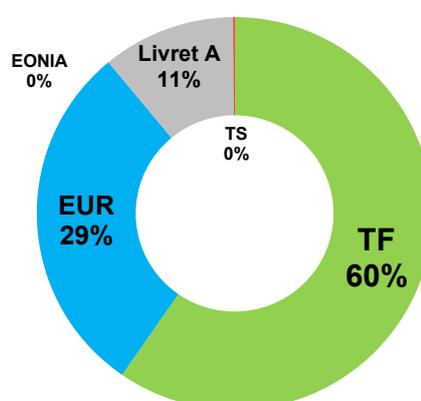
- la part à **taux variable s'élève à 40,26%** ;
- le compartiment taux fixe atteint **59,63%** ;
- 0,11% de l'encours est constitué de contrats dits « structurés » avec un produit d'échange de taux avec multiplicateur.

Ainsi, entre 2019 et 2020 le compartiment taux fixe de la dette régionale est passé de 58% à 60%.

**Répartition avant couvertures au 31/12/2020**

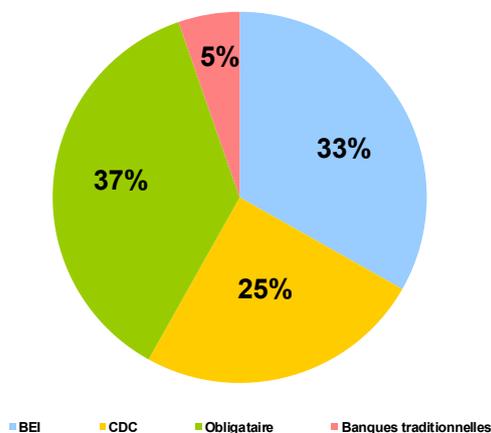


**Une répartition après couvertures au 31/12/2020**

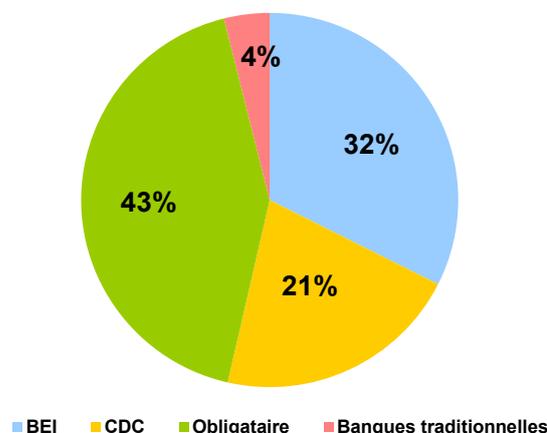


### III.2.2. La répartition de la dette entre les divers prêteurs

**Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2019**



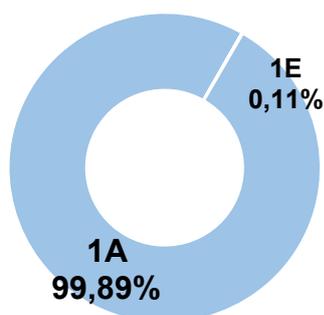
**Répartition de l'encours par prêteurs au 31/12/2020**



Au 31 décembre 2020, le compartiment obligataire conforte sa position de mode de financement dominant avec **43% de l'encours**, la **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** se stabilise autour d'un tiers de l'encours (32%) suivie par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) qui arrive en troisième position avec désormais **moins d'un quart (21%)**. Les banques traditionnelles continuent de baisser et représentent seulement 4 % du stock de dette. Parmi ces établissements, ARKEA avec 1,9% est l'établissement le plus présent et détient **près de la moitié de l'encours bancaire**. Les spécificités de la BEI et de la CDC ont permis à la Région d'obtenir des conditions privilégiées avec des durées longues (entre 20 et 30 ans) et des facultés revolving (remboursements temporaires).

### III.2.3. Suivi de la dette dite « structurée »

**Répartition de l'encours avec couverture non risquée selon la Charte de Bonne Conduite (CBC Gissler)**



Les produits dits « structurés » sont définis comme des emprunts ou couvertures de taux indexant une partie de l'encours de la dette sur des indices complexes (écarts de taux par exemple, ou utilisant des formules mathématiques intégrant des multiplicateurs) et sans dispositif d'assurance limitant le taux payé (« cap »).

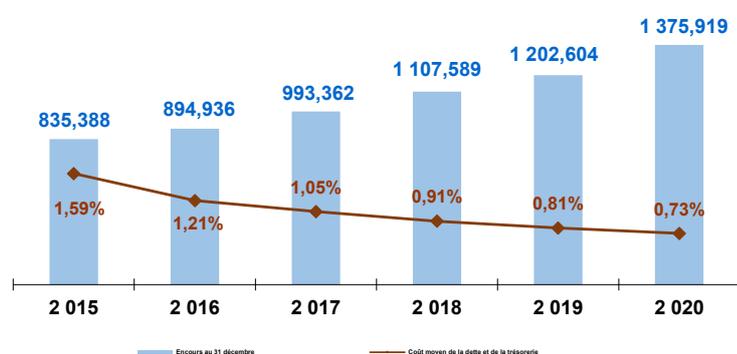
Ces produits permettent d'obtenir des taux d'intérêt plus bas en l'échange d'une prise de risque plus élevée qu'un emprunt classique.

Au 31 décembre 2020, la part de l'encours relevant de la catégorie 1A est de 99,89% ; 0,11% étant classés en 1E. Un seul contrat est concerné.

Ce contrat porte sur un échange de taux de 8,3 M€ sur 15 ans conclu en 2008 avec RBS. Le capital restant dû au 31/12/2020 s'élève à 1,468 M€.

### III.3. L'évolution de la charge de la dette

#### Un coût moyen très faible et un encours qui progresse (\*)



(\*) Coût moyen : (frais financiers - produits) / CRD au 1er janvier

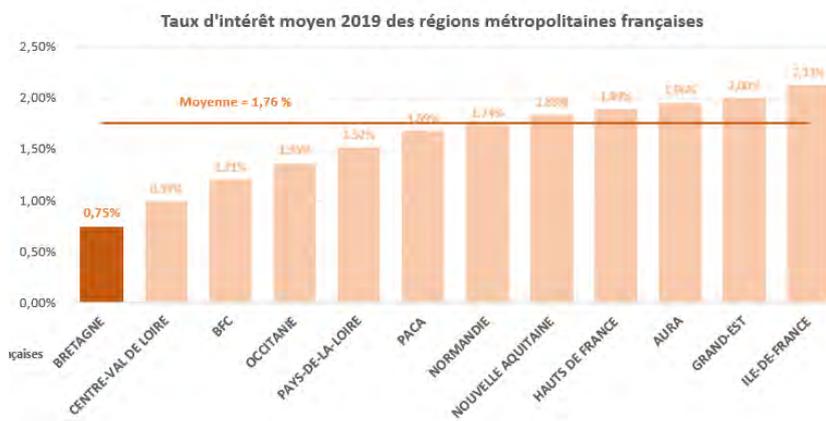
Au global, le coût moyen réel de la dette s'élève à 0,7% au 31 décembre 2020 contre 0,8 % un an plus tôt.

Ce coût intègre les intérêts payés, les commissions diverses acquittées ainsi que la **gestion des opérations de swaps de l'année** (intérêts payés – intérêts reçus) et les frais et produits liés à la gestion de la trésorerie infra-annuelle.

Ce niveau est particulièrement faible et contribue à la maîtrise des charges de fonctionnement de la collectivité.

S'agissant du taux moyen de l'encours à taux fixe, intégrant les instruments de couverture, au 31 décembre 2020, il s'élève à 1,11 %, contre 1,29% un an auparavant. Cette baisse s'explique par la captation de nouveaux taux fixes très bas (taux zéro et parfois négatifs).

Comparaison du taux moyen 2019 avec les autres régions (sources Cabinet Michel Klopfer) :



La Région Bretagne ressort comme la mieux positionnée des Régions en termes de taux moyen, sans prises de risques ou paiement de soultes. Ce résultat avantageux résulte d'une **bonne gestion de l'encours et d'un encours plus récent** que celui de la moyenne des régions et qui a donc davantage bénéficié que les autres de la forte baisse des taux observée ces dernières années. Sur les 5 dernières années, ce coût moyen a baissé de 79 pbs contre 71 pbs pour la moyenne des autres régions.







# DAÑEVELL

## ARC'HANT

### 2020

# FIN-CONTE

## SU LES ELIJES

### 2020



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél.: 02 99 27 10 10 | [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)